



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- PV Comité Directeur des 26.03.26 & 16.04.26
- Relevé de décisions Bureau CD du 27.04.26
- PV CACAC du 05.05.26
- Infos PV Commission de Discipline du 13.05.26
- Infos PV Commission d'Appel Disciplinaire du 23.04.26
- PV Commission des Statuts et Règlements du 12.05.26
- PV CDPME des 06.05.26 & 13.05.26
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 15.05.26

FINALES A VENIR

Mercredi 20 mai 2026

VILLEPARISIS

Finales Futsal U18F & U15F

Finale Futsal seniors

Vendredi 29 mai 2026

LE MEE SUR SEINE

Finales Seniors

Samedi 30 mai 2026

LE MEE SUR SEINE

Finales Jeunes

Dimanche 31 mai 2026

LE MEE SUR SEINE

Finales CDM / Anciens



DOSSIERS D'ENGAGEMENTS ET D'ALTERNANCES



Vous pouvez désormais saisir vos dossiers d'engagements et d'alternances pour la saison 2026-2027 des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District. Le dossier d'engagement se remplit directement en ligne via l'extranet LPIFF. Toutes les informations sur les sites de la Ligue et du District.

JOURNÉE

NATIONALE DES DEBUTANTS 2026 U6G/U7G et U6F à U9F

Le District donne rendez-vous à tous les jeunes licencié(e)s du département pour l'un des temps forts de la saison : la Journée Nationale des Débutants

Samedi 13 juin 2026
à Villeparisis

Cette journée, dédiée aux plus jeunes footballeurs et footballeuses, sera placée sous le signe du **jeu, du partage et de la convivialité**. L'objectif : permettre aux enfants de clôturer la saison dans une **ambiance festive et 100% football**, entourés de leurs éducateurs, dirigeants et familles.



Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures
- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 16 & 17 mai 2026



M. Jean-François DIDIER
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mercredi 20 mai 2026

Commission de Discipline

-
16H00

Commission des Statuts et
Règlements

-
18H00

LE MEE

COMMISSION



DISTRICT DE
SEINE ET MARNE

FINALES



FUTSAL

PASSION • ENGAGEMENT • RESPECT

MERCREDI

20
MAI



VILLEPARISIS

GYMNASSE AUBERTIN

U15F



VS



17H

U18F



VS



18H30

SENIORS



VS



20H



ASSOCIATION SPORTIVE PORTUGAISE DE L'OURCQ DE MITRY-MORY
(A.S.P.O.M.)



TOURNOI FOOT ADAPTE

Club ayant reçu le « label départemental club inclusif » pour la deuxième année consécutive, par le district de seine et marne (77)

Depuis 10 ans en partenariat avec IME La Gabrielle de Claye Souilly et depuis cette saison, en plus, avec IME l'Oasis de Mitry Mory.

*Vous invite à son 3ieme tournoi foot adapté à 7, **le jeudi 18 juin 2026***

Nombre de remplaçants par équipe : illimité.

Horaire 10h00 -15h30 / aménageable suivant les IME

Stade J.Ladoumègue de Mitry Mory / rue d'Estienne d'Orves / 77290

Matches sur ½ terrain à 11 - 2 terrains synthétiques et, si besoin, 1 terrain en herbe (st nombre d'équipes inscrites.)

Prévoir repas (pique nique) pour le midi, pour joueurs et encadrants / Repas sous chapiteau

Prévoir, si possible, jeu de maillots pour l'équipe (sinon : fourni sur place)

Récompense : une coupe par équipe et une médaille à chaque participant

Inscription et, si besoin, renseignements complémentaires par mail à ;

alain.chardonnet77@gmail.com ou 06 63 76 04 23.

Merci, au plaisir de vous accueillir.

Alain



Comité Directeur

Réunion du 26/03/2026 Montry - 18H30

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christiane CAU – Isabelle CHILARD – Cédric GUILLOSO – Nathalie LECLERCQ - Monique MACHO – Bernard MARMION - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Abdelhak RAJI - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD – Franckie MESSAOUD – Dominique DA ROCHA - Gilles TANNIER - Farid RAACH.

Assistent : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif) – Abou KARAMOKO (CTD-PPF) – Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Suite à son départ du District, il souhaite à Audrey MARMION une bonne continuation dans sa carrière professionnelle avec une pleine réussite dans tous ses projets.

Puis, il informe les membres du Comité Directeur que le district est actuellement sollicité par plusieurs sociétés qui souhaitent obtenir une accréditation pour venir prendre des photos / vidéos sur les manifestations Foot Animation à venir. N'ayant aucune information précise sur l'objectif de ces prises de vue, considérant les dispositions juridiques qu'il conviendrait de prendre pour être en conformité avec la législation en vigueur, dispositions qui risqueraient de perturber l'organisation, le district ne donnera pas suite à ces demandes.

2. PV Comité Directeur du 20/02/2026 et Relevé de Décisions de la réunion du Bureau du 11/03/2026

Le PV du 29/01/2026, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité. Puis, Philippe COLLOT revient sur quelques points abordés lors de la réunion du Bureau du 11/03/2026.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

- **LFA / FFF**

Dictée Puissance Foot - Toutes les informations de l'édition 2026

Pour la troisième saison consécutive, la FFF a proposé à l'ensemble des clubs de se porter candidat pour l'organisation d'une dictée au sein de leur club pendant les vacances de Pâques.

Le concept

Proposer à l'ensemble des clubs de se porter volontaires à l'organisation d'une dictée au sein de leur structure en mettant en relation tous les acteurs de leurs clubs. Cette action doit être la première étape avant une plus grande implication dans le dispositif Puissance Foot – Accompagnement scolaire.

Quelques chiffres

Cette saison, 291 clubs se sont inscrits (+ 66% par rapport à la saison dernière) et ces clubs regrouperont, selon leur déclaration, près de 15 000 personnes (+ 50% par rapport à la saison dernière).

Les prochaines étapes

Afin d'accompagner au mieux les clubs volontaires, une dotation sera offerte à chaque club volontaire. Elle comportera :

- un lot de feuilles comme support de la dictée ;
- un lot de stylos FFF ;
- un lot de carnet FFF.

==> Les territoires concernés seront très prochainement informés de la date de livraison de ces dotations.

Les clubs inscrits recevront un mail les informant que les dotations seront à récupérer directement auprès de leur District / Ligue.

Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2026

Contexte et objectifs

- La FFF gère depuis 8 ans le dispositif PSF de l'ANS pour ses ligues, districts et clubs.
- En 2025, plus de 1000 porteurs de projets aidés, avec 926 clubs et 107 instances, pour un total de 4 491 000 €.
- En 2026, l'enveloppe globale est maintenue à 70 M€, avec 52% pour les clubs et 48% pour les instances.
- L'ANS renforce le contrôle avec une commission nationale, évaluation qualitative et quantitative, et respect de l'éthique.
- Les orientations 2026 excluent le temps scolaire, flèchent 20% des crédits vers la pratique féminine, et discutent du para sport.

Critères d'éligibilité et financement

- Seuls les clubs, ligues, districts affiliés à la FFF sont éligibles, hors territoires spécifiques.
- Chaque porteur peut déposer jusqu'à 4 actions, avec un contrat d'engagement républicain obligatoire.
- Aide minimale de 1 500 € par action, ne dépassant pas 50% du coût, avec seuils abaissés pour zones rurales.
- Actions obligatoires dans certains items : développement féminin, lutte contre violences et discriminations.
- La dépense totale minimum par action : 3 000 € (ou 2 000 € pour zones rurales).
- La campagne doit débuter avant le 31 décembre 2026, avec dépôt avant le 30 avril 2026.

Items et thématiques prioritaires

- 13 items dont promotion du sport santé, développement de la pratique, éthique, citoyenneté, environnement, insertion, éducation, bénévolat.
- Priorités : développement de la pratique féminine (41%), lutte contre violences (22%), structuration des jeunes, diversification, engagement citoyen.
- Les actions doivent s'inscrire dans les objectifs de l'ANS et le plan fédéral.

Calendrier et procédure

- Dépôt des dossiers sur Le Compte Asso, avec validation par la commission régionale.

- Communication en mars-avril, traitement des dossiers jusqu'en septembre.
- Vérification des comptes-rendus financiers avant le 30 juin 2026, avec contrôle de la cohérence et des seuils.
- Mise en paiement et gestion post-campagne par les districts et la FFF.

Bonnes pratiques et accompagnement

- Guides pour la saisie sur Le Compte Asso et OSIRIS, vérification des données administratives.
- Dossier unique pour plusieurs actions, avec contact privilégié auprès de la FFF.
- Vigilance sur le respect des items obligatoires, seuils, et consommation intégrale de l'enveloppe régionale.

Orientations de la Direction de l'Arbitrage

La Direction de l'arbitrage (DA) poursuit le renforcement de son organisation en lien avec la Commission fédérale de l'arbitrage (CFA) et la Ligue du football amateur (LFA), avec pour objectif de rapprocher davantage l'action nationale des territoires (Ligues et Districts).

Un élément central de cette stratégie est le développement du réseau des **Conseillers territoriaux en arbitrage (CTA)**, désormais au nombre de 61, couvrant une grande partie du territoire. Ce réseau joue un rôle clé dans le recrutement, la formation, la fidélisation et l'accompagnement des arbitres, et sa consolidation constitue un enjeu prioritaire.

Parmi les axes majeurs :

- Développement de l'arbitrage féminin : renforcer le recrutement, l'accompagnement et structurer des parcours adaptés.
- Valorisation des arbitres : mise en place de distinctions pour récompenser l'ancienneté (10 à 40 ans d'engagement).
- Protection des arbitres : poursuite des actions contre les incivilités et amélioration des dispositifs de prévention.
- Soutien à l'emploi (CTA) : assurer un accompagnement cohérent à l'échelle nationale tout en tenant compte des spécificités locales.

La DA met également l'accent sur le renforcement du dialogue :

- Organisation d'une visioconférence avec les nouveaux CTA pour présenter la stratégie et améliorer la communication.
- Tenue d'un symposium réunissant les présidents de CRA et CDA pour aligner les orientations et partager les expériences.

Conseil Consultatif des clubs amateurs

Les travaux menés par le Conseil mettent en avant une volonté forte de simplifier les règles, soutenir les clubs et moderniser le football amateur, avec un accent particulier sur :

- l'arbitrage ;
- le bénévolat ;
- le développement du football féminin et des jeunes.

17 propositions seront présentées au COMEX.

- Arbitrage
 - Fidélisation des arbitres formés
 - Paiement harmonisé des indemnités

- Première année encadrée dans le club formateur
- Bénévolat
 - Reconnaissance nationale
 - Campagne de recrutement
- Football féminin
 - Licence vétérane
 - Formats de jeu adaptés et innovants
 - Nouvelle structuration des compétitions
- Football des jeunes
 - Création de postes responsables
 - Aide à l'achat de mini-buts
- Règlements
 - Simplification des mutations
 - Réduction des délais de qualification
 - Indemnités de changement de club
- Soutien aux clubs
 - Paiement étalé des charges
 - Redistribution financière dès les U8
 - Aides aux projets éducatifs et sociaux
 - Accompagnement juridique

Modifications lois du jeu IFAB au 1er juillet 2026 pour améliorer la fluidité des rencontres (modalités d'application à venir)

- Délai minimal d'exécution des rentrées de touche et coups de pied de but.
- Délai minimal pour effectuer un remplacement de joueur.
- Obligation de sortie du terrain d'une minute lors de l'intervention des soigneurs, sauf si avertissement du joueur fautif.

Coupe de France FUTNET

L'objectif est de permettre à un maximum de clubs FFF de découvrir le FUTNET, dans une compétition conçue sur le modèle des Coupes de France de la FFF, débutant en proximité dans les territoires et se terminant par une finale nationale.

Cette compétition vise à devenir la vitrine du FUTNET avec la mise en avant de la discipline du double (2 contre 2), principal vecteur du développement de la discipline. L'ambition à court terme est d'avoir 500 clubs participants et à l'horizon de la fin du plan de développement : 1000 clubs participants.

Organisation

- Se joue en DOUBLE (2 contre 2).
- Compétition réservée aux clubs affiliés à la FFF avec une seule équipe par club.

- Chaque équipe sera composée de 2 ou 3 joueurs-euses (un-e remplaçant-e, avec possibilité de changement à tout moment).
- Joueurs-euses licencié-e-s du club, éventuellement différents d'une phase à l'autre.
- Inscription des clubs sur un site dédié de Juillet à Octobre 2026.
- Tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence FFF de joueur-euse (Libre, Futsal, Futnet, Loisir, Foot Entreprises) de U14 à vétéran, garçons et filles.
- La plateforme TOORNAMENT sera utilisée pour gérer la compétition

Principes

1/ Intra-club (Phase optionnelle) : organisée par les clubs -Tournoi interne entre les différentes équipes du club qui souhaitent le représenter.

2/ Secteur (Phase optionnelle) : organisée par les Districts, en fonction du nombre de clubs inscrits.

3/ Phase District : organisée par les Districts. Meilleurs clubs de la Phase « Secteur ».

4/ Phase Ligue : organisée par les Ligues. Meilleurs clubs de la Phase « District ».

5/ Phase Nationale : organisée par la Direction des Compétitions. dans 10 Ligues = le meilleur club de la phase Ligue - dans 3 ligues : les deux meilleurs clubs de la phase Ligue.

Les règles

- Chaque phase se joue sous forme d'un tournoi.
- La formule du tournoi peut varier selon le nombre d'équipes inscrites.
- Les formules recommandées sont :
 - jusqu'à 7 équipes = formule championnat. Toutes les équipes se rencontrent.
 - entre 8 et 16 équipes = phase de poule et phase à élimination directe.
- Un document d'organisation fournira aux organisateurs tous les éléments nécessaires pour structurer les tournois.
- Toutes les rencontres se jouent en 15 points, avec un seul point d'écart (15-14 possible). Changement de côté lorsqu'une équipe atteint le score de 8 points.
- Les tournois seront gérés avec des feuilles de match papier, avant intégration dans Toornament.

• **LPIFF**

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors de la réunion du CD LPIFF du 23/03/2026.

Effectifs à date : la Ligue enregistre 317 529 licenciés, soit une baisse de 2,54% (- 4950 licenciés).

Dématérialisation des demandes de licence : celle-ci sera totalement obligatoire pour 2026/2027.

Programme fédéral des jeunes dirigeant-e-s : l'objectif est d'accompagner des jeunes afin de leur transmettre les clés nécessaires pour devenir dirigeant-e. Chaque ligue devra désigner 2 candidat-e-s.

Coupe de France 2026/2027 : la LPIFF aura 11 clubs qualifiés pour le 7^{ème} Tour, comme la saison passée (la clé de répartition est fonction du nombre de clubs engagés).

Réunion commune CRPME / CDPME : la 2^{ème} réunion se tiendra le 15/06 au sein du District 92.

Pratique FUTSAL : au vu de la dégradation du climat sur les rencontres U18, le CD décide de reporter la mise en place de la Coupe de Paris prévue en 2026/2027. Des groupes de travail seront organisés la saison prochaine avec les RPS pour tenter d'apaiser la situation.

Licences « encadrement d'équipe » : le CD valide le remboursement de la part LPIFF pour cette saison (161 000 €).

BMF/BEF – 2026/2027 : à date, 101 candidatures BEF ont été transmises pour 48 places, 115 pour le BMF pour 48 places et 31 pour le BMF en apprentissage pour 72 places.

ANS PSF 2026 : la répartition entre les districts tiendra compte des demandes remontées par les clubs.

Fafa Emploi : la Campagne est ouverte depuis le 15/03 et se terminera le 04/05. Le versement de l'aide s'étalera désormais sur 5 ans de façon dégressive.

Projet Régional U9 à 5 : celui-ci comprend 3 axes majeurs = 1/ tous les modules de formation du CFI U6/U9 se dérouleront au sein des clubs – 2/ les clubs seront accompagnés pour acquérir des mini-buts – 3/ un Challenge régional U9 avec déclinaison départementale sera mis en place avec une finale à Morfondé (entre le mois

d'octobre et le mois de juin – 2 équipes de 6 joueurs par club pour les garçons et 1 équipe de 6 joueuses par club pour les féminines).

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

28/03/2026 : Finales départementales U13 à Nandy.

02/04/2026 : Bureau 77 en visioconférence.

09/04/2026 : réunion LFA-LPIFF-Districts.

10/04/2026 : Dîner des Commissions D91.

11/04/2026 : Séminaire fédéral sur la place des femmes dans le football.

11/04/2026 : Finales Challenge U11 à Pontault-Combault.

14/04/2026 : réunion des présidents de district franciliens à Montry.

15/04/2026 : signature de la reconduction du Protocole de lutte contre les violences et les incivilités à la Préfecture de Melun.

16/04/2026 : CD 77 au Mée sur Seine.

18/04/2026 : Finales Jour de Coupe à Ozoir la Ferrière.

La 2^{ème} réunion de la saison du Conseil des Présidents est décalée au 11 & 12/05/2026, respectivement à Montry et au Mée sur Seine.

Une invitation sera rapidement transmise à tous les clubs pour assister à la signature de la reconduction pour 4 ans du Protocole de lutte contre les violences, les incivilités et le repli communautaire. La cérémonie se déroulera le 15/04 en Préfecture à Melun à 18H30.

Le Comité Directeur effectue un checking de la présence des élus sur les différentes finales départementales à venir et détermine la date d'envoi du cahier des charges aux clubs concernés pour chaque compétition.

• Suivi des effectifs, à date

Le District enregistre à ce jour un effectif de **47 652** licencié-e-s, soit **-1,94 %** vs 2024/2025 (- 941 licences).

Effectif Global	25/26	24/25	%	Ecart
Renouvellements	28260	28429	-0,59%	-169
Nouvelles licences	13585	14706	-7,62%	-1121
Mutations	5807	5458	6,39%	349
TOTAL	47652	48593	-1,94%	-941
SEN Garçons				
Renouvellements	5216	5673	-8,06%	-457
Nouvelles licences	2213	2096	5,58%	117
Mutations	1440	1290	11,63%	150
TOTAL	8869	9059	-2,10%	-190
SEN Féminines				
Renouvellements	339	277	22,38%	62
Nouvelles licences	171	174	-1,72%	-3
Mutations	79	110	-28,18%	-31
TOTAL	589	561	4,99%	28
Jeunes U14 à U18 Garçons				
	25/26	24/25	%	Ecart

Renouvellements	5230	5088	2,79%	142
Nouvelles licences	1364	1470	-7,21%	-106
Mutations	1608	1596	0,75%	12
TOTAL	8202	8154	0,59%	48
Jeunes U14 à U18 Féminines				
	25/26	24/25	%	Ecart
Renouvellements	727	716	1,54%	11
Nouvelles licences	259	330	-21,52%	-71
Mutations	229	226	1,33%	3
TOTAL	1215	1272	-4,48%	-57
Foot Animation Garçons				
	25/26	24/25	%	Ecart
Renouvellements	10846	11219	-3,32%	-373
Nouvelles licences	5686	5951	-4,45%	-265
Mutations	1896	1767	7,30%	129
TOTAL	18428	18937	-2,69%	-509
Foot Animation Féminines				
	25/26	24/25	%	Ecart
Renouvellements	644	754	-14,59%	-110
Nouvelles licences	580	726	-20,11%	-146
Mutations	101	138	-26,81%	-37
TOTAL	1325	1618	-18,11%	-293
SEN FUTSAL Garçons				
	25/26	24/25	%	Ecart
Renouvellements	330	272	21,32%	58
Nouvelles licences	213	290	-26,55%	-77
Mutations	95	95	0,00%	0
TOTAL	638	657	-2,89%	-19
SEN FUTSAL Féminines				
	25/26	24/25	%	Ecart
Renouvellements	14	32	-56,25%	-18
Nouvelles licences	43	35	22,86%	8
Mutations	16	17	-5,88%	-1
TOTAL	73	84	-13,10%	-11

- **Modernisation des installations de Montry**

Philippe COLLOT et Gérard VIVES informent le Comité Directeur de l'évolution de ce dossier. Ils rappellent les différentes options possibles concernant l'installation d'une tribune « container ». Après échange entre tous les participants, décision est prise de s'orienter vers l'option avec un accès possible PMR sans le module « bureau ». Par ailleurs, des précisions seront demandées à la société chargée de l'installation du module vis-à-vis des formalités administratives à accomplir, au regard, notamment, de la classification du site.

Par ailleurs, le Comité Directeur prend connaissance du montant de l'investissement à engager pour la mise en place d'une main courante et décide de poursuivre la réflexion.

Concernant la mise aux normes de l'éclairage via un passage en LED, le Directeur Administratif précise qu'il convient d'établir une délibération du Comité Directeur afin de lancer la demande de subvention FAFA. Celle-ci sera réalisée après réception du 2^{ème} devis sollicitée.

- **Déploiement des postes de Conseiller en Développement Associatif**

Le Comité Directeur a pris connaissance du courrier de la LFA officialisant la mise en place par la FFF d'un accompagnement financier des instances déployant ce type de poste. A la lecture de la fiche de missions au regard des besoins du district en termes d'organisation, décision est prise de lancer un recrutement avec ce type de profil.

Le Conseiller en développement associatif est chargé d'accompagner les clubs et leurs dirigeants dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs projets associatifs.

Missions principales

Appui et conseil aux clubs
Déploiement de la démarche « projet club »

- **Gestion Sociale**

Ludovic VANTYGHM informe le Comité de l'arrivée de Lionnel INJAY pour une durée de 3 mois afin d'assurer la transition suite au départ d'Audrey MARMION. Il remercie cette dernière pour le travail réalisé au district durant toutes ces années. Il complète son intervention en donnant des nouvelles de l'état de santé de Tony DOS SANTOS ALVES et Jean-Marc ELIASY, rappelle que la mise en place du télétravail selon les modalités prévues a été signée et que tous les congés des salariés seront soldés au 31/05.

Philippe COLLOT revient sur le Bilan Social transmis par l'AE2F, notamment le salaire « médian » par classification au plan national et l'analyse qui peut être faite par rapport à la rémunération des salariés du district.

- **Affaires financières**

Clubs débiteurs au 13/03/2026

Le Comité Directeur prend connaissance des 13 clubs seine et marnais dont la situation financière vis-à-vis de la LPIFF n'est pas régularisée au 13/03 et qui encourent une sanction sportive (Article 3.8 du RSG de la Ligue). Philippe COLLOT indique que le service comptable du district a effectué une relance téléphonique aux structures concernées.

Par ailleurs, il rappelle au Comité Directeur la situation du club de BOIS LE ROI et les différentes étapes à venir.

Partenariats / Sponsoring / Subventions

MOVE N SEE : après la validation du partenariat avec cette société, Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que le district est en attente des modalités de mise en œuvre prévues.

NIKE-FFF : suite à la Conférence Nationale du Football qui s'est tenue le 22/11/2025, une évolution des dotations en faveur du foot amateur a été décidée. Les nouvelles modalités de distribution ont été présentées aux instances, ce jour, lors d'une réunion en visioconférence. Gérard VIVES les présente au Comité Directeur, sachant que les commandes 2026/2027 seront possibles dès le mois d'avril. Le Comité Directeur échange sur l'utilisation de la dotation aux instances qui pourrait être faite.

Devis

France-Barnums : après avoir pris connaissance et analysé le devis présenté, le Comité Directeur valide l'acquisition d'un barnum pour un montant de 2635,00 €.

• **Affaires sportives**

[Finales FUTSAL « Espoirs » - 19/04/2026 – Challenges FUTSAL U11F – U13F - U15F – U18F](#)

Le Comité Directeur prend connaissance et valide l'organisation retenue par l'Équipe Technique Départementale :

1/ 3 sites retenus pour les Finales « Espoirs » du 19/04/2026.

- Chatelet en Brie pour les U8/U9
- Coulommiers pour les U10/U11
- Lagny pour les U12/U13

2/ Gymnase LEBOEUF de Meaux pour les Challenges U15F et U18F des 25 et 26/04/2026.

3/ Gymnase LEBOEUF de Meaux pour le Challenge U11F du 19/04/2026.

[Retour sur la Phase Départementale eFoot 2026](#)

Celle-ci s'est déroulée le 20/03/2026 au Siège du Crédit Agricole Brie Picardie de CHESY. Le Comité Directeur remercie Laurent HERPE (Commission NPPP), Dominique CHATELLIER / Serge LHOSTELLIER (Commission Logistique) et Feryel ZEROUAL (couverture de l'évènement) pour l'organisation de cette manifestation, ainsi que notre partenaire pour l'accueil proposé.

28 joueurs ont participé et les 4 premiers ont été récompensés.

- 1 Coupez Alexis (Val de France Esports)
- 2 Raboana Kelji Manitra (Val de France Esports)
- 3 Marna Thomas (Saint Thibault FC)
- 4 Ramahazaka Fanomezabtsa (Val de France Esports)

Les deux premiers représenteront la Seine et Marne lors de la Phase Régionale.

[Retour sur la Phase Départementale Foot En Marchant](#)

Celle-ci s'est déroulée le 25/03/2026 sur les installations de Montry. 2 équipes étaient en présence : VAL D'EUROPE et ASPOM. Le Comité Directeur remercie Cynthia BELLEGARDE et Laurent HERPE pour l'organisation de cette manifestation qui a vu la victoire de l'ASPOM face à une valeureuse équipe de VAL D'EUROPE - 100% féminine.

• **Vie des Clubs**

[Examen des demandes spécifiques](#)

VAIRES : demande d'intervention du district pour une sensibilisation à l'arbitrage. [Le CTA interviendra le 21/04 sur site.](#)

MEAUX : demande le prêt d'équipements du district dans le cadre du rassemblement des classes ULYS le 22/06 et du Foot à l'école les 11 et 12/06/2026. [Le Comité Directeur valide la demande selon la procédure habituelle.](#)

• **Affaires Administratives**

[Commissions / Fonctions](#)

Dimitri MAVINDI : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. [Transmis à la Présidente de la Commission pour avis.](#)

Thibault ANDRE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. [Transmis à la Présidente de la Commission pour avis.](#)

Burak KARAKAYA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. [Transmis à la Présidente de la Commission pour avis.](#)

Reprise des dossiers

Fabrice BRIN : fait acte de candidature pour accéder à la fonction de délégué.

Christine DOMINGOS : fait acte de candidature pour accéder à la fonction de délégué.

Enzo BOUEMBO : fait acte de candidature pour accéder à la fonction de délégué.

Siheem GAMZI : fait acte de candidature pour accéder à la fonction de délégué.

[Après examen de l'avis de la Commission des Délégués, le Comité Directeur valide les candidatures présentées, sous réserve de l'application des critères spécifiques.](#)

Commission des Délégués

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que la Commission intervient actuellement au sein du District 93 afin de lui présenter le fonctionnement en place en Seine et Marne.

Licence pour mineur non accompagné (MNA)

Le Comité Directeur a pris connaissance des dispositions prévues par la FFF concernant les MNA. Lorsqu'un joueur mineur non accompagné remplit les conditions prévues par les Règlements Généraux, la FFF prend la responsabilité de demander aux ligues régionales de procéder à la délivrance de la licence correspondante, dans les conditions suivantes :

- enregistrement en tant qu'amateur au sein de clubs exclusivement amateurs ;
- obligation de ne jouer, au maximum, qu'à un niveau régional avec apposition d'un cachet sur la licence ;
- interdiction de rejoindre un club à statut professionnel avant leur majorité avec un cachet mentionné sur la licence afin d'en assurer le respect.

Les éléments suivants doivent être transmis :

- décision du Tribunal ouvrant tutelle d'État ou si le document comporte des éléments confidentiels, une attestation du Conseil Départemental confirmant que le mineur a été placé en son sein par décision de justice ;
- acte de naissance du joueur ;
- justificatif d'identité du joueur ;
- attestation de résidence du joueur.

Formation des Référents Sécurité

Jean-François DIDIER indique que la 2^{ème} réunion de cette formation s'est tenue hier au Mée sur Seine et a recensé 23 personnes. Il précise que l'opération, qui regroupait 2 séquences sur le district (49 personnes pour 40 clubs au total), est donc terminée.

Comme évoqué précédemment, considérant le caractère très important de cette action régionale, l'information donnée aux clubs en amont des réunions, l'application de la sanction financière prévue au barème sera déclenchée pour les clubs absents non-excuses.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

27/02/2026 : AG CDOS du 28/03/2026.

05/03/2026 : licence pour mineur non accompagné.

13/03/2026 : Club Tour PSG 2026.

LPIFF

26/02/2026 : version 5.0.15 de la FMI mise en production le 24/02/2026.

11/03/2026 : réunion d'information – Phase Régionale FUTNET.
13/03/2026 : finales régionales U13 et U11.
13/03/2026 : décalage de la planification de la FIA 100% féminines.
13/03/2026 : clubs débiteurs au 13/03/2026.

FFF/LFA

20/02/2026 : Orientations de la Direction de l'Arbitrage.
27/02/2026 : questionnaire outil « projet club ».
06/03/2026 : mise en place d'une reconnaissance institutionnelle de la longévité des arbitres.
10/03/2026 : déploiement des postes de Conseiller en développement associatif.
13/03/2026 : partenariat FFF-NIKE.
20/03/2026 : séminaire FFF sur la place des femmes dans le football.
24/03/2026 : Coupe de France FUTNET.

Clubs

27/02/2026 : AS BOMBONNAISE. Inauguration.
01/03/2026 : US VAIRES. Projet Sport Études Football.
05/03/2026 : CESSON VSD. Statut des Éducateurs.
06/03/2026 : LES ETOILES DE MOUSSY. Coupe Nationale U18.
11/03/2026 : US VAIRES. Section sport étude.
11/03/2026 : CS DAMMARTIN. Partenariat.
13/03/2026 : CS MEAUX. Rassemblement des classes ULYS & Foot à l'école.
18/03/2026 : US VAIRES. Sensibilisation à l'arbitrage.
23/03/2026 : CS MEAUX. Challenges FUTSAL FEM.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- Le rapprochement bancaire et les prélèvements sont à jour.
- Proposition d'éditer le Relevé n°56 en date du 31/03/2026, de le transmettre aux clubs le même jour, de fixer une échéance au 18/04/2026. [Le Comité Directeur approuve cette proposition.](#)
- Pilotage budget : Prochaine réunion prévue le mardi 14 avril 2026 à Montry.

7. Technique

Abou KARAMOKO informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Début mars, une étape majeure a été franchie dans le nouveau parcours de détection avec 422 joueurs observés issus de 46 clubs (U12G à U16G), illustrant la vitalité des clubs et l'efficacité du dispositif pour identifier les talents de demain dès le plus jeune âge.

Le match test contre la sélection du 91 a permis de constituer une équipe U14 performante lors de l'interdistrict, tandis que les U16G ont montré des résultats plus contrastés malgré des individualités prometteuses.

Je tiens, d'ailleurs, à remercier chaleureusement notre Président, Ludovic VANTYGHM, Jean-Paul PEYRIN, Christiane CAU et l'ensemble des bénévoles mobilisés pour avoir rendu possible le déplacement d'excellence au centre de formation de l'AJ Auxerre.

Le dernier tour de détection s'est globalement bien déroulé, malgré la grave blessure d'une joueuse à qui des vœux de rétablissement sont adressés. Une évolution importante est engagée avec l'intégration d'un spécialiste des gardiens de but, qui pourrait devenir systématique (la proposition sera faite lors de la prochaine commission technique).

Les engagements ont été respectés avec la publication des listes féminines (18 joueuses et 2 gardiennes), tandis que les rassemblements confirment la progression du football féminin (32 joueuses U14F issues de 16 clubs) et permettent d'affiner la détection chez les garçons U13 (notamment 102 joueurs observés).

À l'approche des échéances d'avril (Festival U13 départemental, Challenge U11, Jour de Coupe), l'accent est mis sur le fair-play et le plaisir du jeu.

Des dates clés sont fixées pour le suivi du Parcours de Performance Fédéral (PPF) : 15/04 (U14G) et 25/04 (U15G).

Enfin, des actions de formation sont prévues avant la fin de saison (DF Coach Seniors, certifications) et un événement majeur, le All Star Game 77 (Tournoi des Sections Sportives), se tiendra le 27 mai 2026, célébrant le football éducatif.

8. Arbitrage

Fabien MKELLEB informe le Comité Directeur des points, ci-après.

En préambule, il adresse un prompt rétablissement au Président de la CDA 94, qui traverse actuellement des soucis de santé. Il remercie également les membres de la CDA pour leur investissement quotidien.

Situation actuelle des arbitres

À ce jour, 210 arbitres sont opérationnels. Cependant, des difficultés subsistent pour répondre à toutes les demandes d'officiels. Depuis le début de la saison, 1052 indisponibilités sont enregistrées, ce qui impacte lourdement la capacité à satisfaire toutes les sollicitations.

Observations et formations

- Foot à 11 : 96% ont été réalisées, reste à valider les observations de 6 candidats Futsal.
- 14 parrainages ciblant les arbitres D1-D2 ont été planifiés.
- Formation Continue : très peu d'arbitres assistent à ces modules en présentiel, d'où la possibilité d'organiser la prochaine session en visioconférence pour plus de flexibilité.

Sensibilisation à l'arbitrage

Des interventions de sensibilisation ont déjà eu lieu dans plusieurs clubs :

- Gatinais Val de Loing (17/12)
- Villenoy (24/02)
- Gretz (03/03)

D'autres interventions sont programmées dans les clubs suivants :

- Vaires sur Marne (21/04)
- Fontenay Trésigny (22/04)
- Val d'Europe (23/04)

À venir, des interventions sont prévues à :

- Val de France (date à définir)
- Vaux le Pénit (date à définir)

Concours Ligue et projets d'échanges

Les concours Ligue pour les arbitres susceptibles d'évoluer au niveau supérieur auront lieu le 06/06/2026 à Morfondé. Un changement des examens est à noter pour ces concours.

Échanges de trio d'arbitres avec les Districts 75, 92 et 94, avec plusieurs rencontres programmées :

- 29/03/2026 au sein du District 92 : Trio FAR 77.
- 05/04/2026 à Roissy : Trio FAR 75 sur Roissy / Le Mée.
- 11/04/2026 à Nogent sur Marne : Trio FAR 77 sur Nogent / Sucy.
- 12/04/2026 à Montévrain : Trio FAR 92 sur VFFA 77 / Sénart Moissy.
- 26/04/2026 : Trio FAR 94 sur VFFA 77 / Le Mée.

Un échange a déjà eu lieu pour les arbitres seine et marnais :

- 14/03/2026 au sein du District 75.

Activités CDA mars-avril 2026

- 28/03 : Festival U13 à Nandy
- 03/04 : Séance F.A.R à Montry et au Mée
- 10/04 : Réunion CDA à Montry
- 11/04 : Challenge IDF U11G/F à Pontault-Combault
- 17/04 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et au Mée
- 18/04 : Jour de Coupe à Ozoir la Ferrière
- 18/04 : Séance F.A.R CDA 94 et 75 à Paris
- 19/04 : Finales Futsal à Châtelet en Brie, Coulommiers et Lagny-sur-Marne
- 02/05 : Foot Passion U11-U13 (garçons à Servon, filles à Trilport)
- 06/05 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et au Mée
- 08/05 : Finales Challenge U10-U12 à Roissy-en-Brie
- 11/05 : Réunion CDA au Mée
- 15/05 : Séance F.A.R commune à Montry
- 16/05 : Séance F.A.R CDA 94 et 75 à Champigny
- 18/05 : Réunion de fin de saison des arbitres
- 22/05 : Séance F.A.R commune à Montry
- 30-31/05 : Finales Foot à 11 à au Mée

Cette riche programmation témoigne du dynamisme et de la volonté d'accompagner au mieux nos arbitres dans leur progression.

Projet Arbitre « Ambassadeur » : le Comité Directeur prend connaissance du projet de cooptation présenté pour favoriser le recrutement de nouveaux candidats et leur fidélisation. [Il approuve son lancement.](#)

9. Questions diverses / Tour de table

Philippe COLLOT : informe le Comité Directeur d'un RDV à venir avec l'AEF afin de réfléchir à la mise en place d'une convention de partenariat, de la préparation de la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera les 22 et 23/05/2026 et de la mise à jour du dossier de partenariat pour 2026.

Abdelhak RAJI : remercie Laurent HERPE pour l'organisation de la Finale Départemental eFoot dans les locaux du Crédit Agricole.

Nicolas MAKSYMIUK : informe avoir transmis la subvention du Fonds de Développement de la Vie Associative et préparé la subvention pour la Prévention de la Délinquance. Il précise qu'un blocage informatique a ralenti le travail. Il ajoute que la réflexion pour la subvention LPIFF est enclenchée, notamment celle des clubs. Trois dossier FAFA « Transport » ont été traités et transmis à la LIPFF. Deux ont été retenus et un a été mis en attente avec une demande d'informations complémentaires.

Isabelle CHILARD : s'associe aux remerciements adressés à Laurent HERPE pour sa détermination à trouver des gymnases pour les compétitions de FUTSAL. Adresse un grand merci à Audrey MARMION, suite à sa démission, concernant les treize ans passés au service du District. Elle félicite Gaëtan LETHUAUT pour sa nomination en tant que Sélectionneur de l'Equipe de France des paralysés cérébrales.

Monique MACHO : relaye une demande de la Commission de Discipline de pouvoir disposer d'un grand écran pour visionnage des vidéos. [Un écran est disponible et peut-être utilisé sans problème.](#) S'interroge sur l'absence régulière de certains commissaires, ce qui nuit au bon fonctionnement. [Des dispositions réglementaires existent dans ce domaine et elles peuvent être appliquées.](#) Charge au Président-e de chaque commission de faire remonter au Comité Directeur les différentes situations relevées.

Jean-Paul PEYRIN : remercie et félicite Abou KARAMOKO pour son investissement dans la formation et l'encadrement des sélections.

Ludovic VANTYGHEM : informe le CD qu'il était présent au « Club Tour Snipes PSG » au Parc des Prince, que la manifestation était très bien organisée et agréable. Indique qu'il participera à l'AG du CDOS le 28/03/2026 et au Comité Directeur de l'AE2F le 01/04/2026. Remercie également Audrey MARMION pour son travail au sein du District et Nicolas MAKSYMIUK pour la facilité d'intégration de Cynthia BELLEGARDE.

Jean-François DIDIER : informe le CD que la CDPME a traitée 52 matchs depuis le début de la saison, dont certains dossiers transmis par la Commission de Discipline.

Jean-Marie RENAUD : fait un retour sur sa participation à l'Assemblée Générale du Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports.

Fin de la réunion : 21h30

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 02/04/2026 en visioconférence (à confirmer).

Comité Directeur : 16/04/2026 à Montry.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER



Comité Directeur

Réunion du 16/04/2026 Le Mée sur Seine - 18H30

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christiane CAU – Isabelle CHILARD – Cédric GUILLOSO – Franckie MESSAOUD – Monique MACHO – Bernard MARMION - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Abdelhak RAJI - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD – Dominique DA ROCHA - Nathalie LECLERCQ - Farid RAACH.

Assistent : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif) – Abou KARAMOKO (CTD-PPF) – Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Il adresse tous les encouragements du District aux clubs Seine et Marnais encore qualifiés dans les coupes régionales et qui joueront les ½ Finales prochainement : TORCY et CLAYE-SOUILLY en U20, MELUN et TORCY en U17, BUSSY en U14, TORCY en U18F, ROISSY et JOLIOT GROOMS en SEN FUTSAL.

Il revient sur la signature de la reconduction du Protocole visant à lutter contre les violences et les incivilités qui s'est tenue le 15/04 dernier en Préfecture de Melun. Il remercie tous les participants pour leur présence à cette cérémonie, qui témoigne de la mobilisation des clubs face à ce sujet préoccupant.

Puis, il adresse les félicitations du District à Fabien EL MKELLEB – Président de la Commission Départementale d'Arbitrage – pour sa désignation lors d'une Finale de la Coupe de Paris « Entreprise ». Elle récompense le sérieux, la rigueur et l'investissement.

2. PV Comité Directeur du 26/03/2026

Le PV du 26/03/2026, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

- **LFA / FFF**

Le Programme Éducatif Fédéral (PEF) 2026

Le PEF, créé en 2014, est un dispositif mis à disposition des clubs accueillant des jeunes licenciés. Il vise à accompagner leur formation au-delà du terrain, en intégrant des dimensions éducatives essentielles.

Chiffres clés

5000 clubs engagés dans le programme.
800 000 jeunes licenciés concernés (U6 à U19).

Les 6 thématiques éducatives

- Santé
- Engagement citoyen
- Environnement
- Fair-play
- Règles du jeu et arbitrage
- Culture foot

Ces axes structurent les actions éducatives menées au sein des clubs.

Objectifs du Challenge National PEF

Le Challenge vise à renforcer la dynamique éducative du football français en mobilisant les clubs et les acteurs du terrain. Objectifs principaux :

- Mobiliser les territoires autour du PEF.
- Valoriser les clubs actifs dans la démarche éducative.
- Mettre en lumière l'action éducative du football auprès du public et des institutions.

Les attendus finaux visent à intégrer une démarche éducative globale dans tous les clubs, en lien avec leur projet associatif, à mobiliser l'ensemble des acteurs : dirigeants, éducateurs, arbitres, bénévoles, parents et à modifier durablement les comportements, sur et en dehors du terrain, dans une logique de prévention : « mieux éduquer pour moins punir ».

Projets en développement

Plusieurs pistes d'évolution du PEF sont centrées sur l'éducation et l'arbitrage.

- Éducation intégrée au quotidien.
- Développement d'une formation continue du jeune footballeur.
- Travail sur le comportement et la compréhension des rôles.
- Focus sur la catégorie U14, avec la mise en avant du meilleur « junior arbitre » des clubs qualifiés.
- Arbitrage des jeunes par les jeunes (U6–U13 dès 2026/27)

La démarche centrale du futur PEF doit donc être portée par les éducateurs, avec une implication accrue des arbitres dans les clubs et un soutien des CTDA et CTDA pour diffuser les bonnes pratiques.

Organisation du Challenge National 2026

L'événement se tiendra les 27 et 28 juin 2026 au CNF de Clairefontaine. Il y aura :

- 16 délégations U11 invitées.
- 12 ligues métropolitaines.
- 2 délégations d'Outre-Mer + Corse.
- 1 club « coup de cœur ».

Le programme prévu comprendra des ateliers éducatifs, notamment autour de l'arbitrage, et des rencontres arbitrées par les enfants, en cohérence avec la démarche éducative.

Synthèse générale

Le Challenge National PEF 2026 s'inscrit dans une volonté forte de renforcer l'éducation par le football. Il s'appuie sur un programme déjà largement déployé et vise à structurer une culture éducative commune dans les clubs, à développer l'autonomie, la responsabilité et le civisme des jeunes joueurs, à promouvoir l'arbitrage comme outil pédagogique et à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet éducatif partagé.

L'événement de Clairefontaine constitue la vitrine nationale de cette démarche, en valorisant les clubs engagés et en donnant une place centrale aux jeunes dans l'organisation et l'arbitrage des rencontres.

SENSATIONNELLES by Intermarché 2026 : la FFF et son partenaire Intermarché lancent la 5^{ème} édition du Programme SENSATIONNELLES dédié au développement de la féminisation du football amateur. Le coup d'envoi de l'édition 2026 a été donné le 02/04 avec l'ouverture des candidatures aux clubs amateurs féminins.

Le Programme s'inscrit dans le dispositif « Toutes Foot », déclinaison opérationnelle du plan "Mixité" de la FFF, destiné à favoriser le développement de la pratique féminine et à renforcer la place des femmes dans le football.

Les clubs candidats sont invités à présenter des projets répondant à l'une de ces deux thématiques :

- Émancipation et développement des joueuses
- Sport, santé et bien-être

Au terme de la phase de candidature, huit dossiers seront sélectionnés, soumis au vote du public, puis présenté au jury lors de la finale (en juin, date à préciser). Les trois meilleurs projets seront récompensés et - grande nouveauté - tous trois (et non plus le vainqueur) seront invités au CNF Clairefontaine pour un stage de quatre jours.

4. La Vie du District

• **Agenda – Planning des activités**

16/04/2026 : CD 77 au Mée sur Seine.

18/04/2026 : Finales Jour de Coupe à Ozoir la Ferrière.

27/04/2026 : Bureau 77 en visioconférence.

02/05/2026 : Finales « Passion » à Trilport et Servon.

03/05/2026 : Finales FEM à Lésigny.

04/05/2026 : CD LPIFF.

06/05/2026 : Réunion FFF-LFA.

06/05/2026 : CD 77 à Montry.

08/05/2026 : Finales Critériums FEM et Challenge U10/U12 à Roissy.

11/05/2026 : Conseil des Présidents à Montry.

12/05/2026 : Conseil des Présidents au Mée sur Seine.

Les invitations pour la 2^{ème} réunion du Conseil des Présidents de la saison seront transmises aux clubs dans les prochains jours.

• **Suivi des effectifs, à date**

Le District enregistre à ce jour un effectif de **47 855** licencié-e-s, soit **-1,83 %** vs 2024/2025 (- 894 licences).

Effectif Global	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	28298	28450	-0,53%	-152
Nouvelles licences	13725	14821	-7,39%	-1096
Mutations	5832	5478	6,46%	354
TOTAL	47855	48749	-1,83%	-894
SEN Garçons				
SEN Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5225	5676	-7,95%	-451
Nouvelles licences	2223	2105	5,61%	118
Mutations	1442	1294	11,44%	148
TOTAL	8890	9075	-2,04%	-185

SEN Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	339	277	22,38%	62
Nouvelles licences	172	174	-1,15%	-2
Mutations	79	110	-28,18%	-31
TOTAL	590	561	5,17%	29

Jeunes U14 à U18 Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5233	5094	2,73%	139
Nouvelles licences	1367	1476	-7,38%	-109
Mutations	1611	1598	0,81%	13
TOTAL	8211	8168	0,53%	43

Jeunes U14 à U18 Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	727	717	1,39%	10
Nouvelles licences	261	333	-21,62%	-72
Mutations	229	227	0,88%	2
TOTAL	1217	1277	-4,70%	-60

Foot Animation Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	10847	11225	-3,37%	-378
Nouvelles licences	5724	5980	-4,28%	-256
Mutations	1911	1779	7,42%	132
TOTAL	18482	18984	-2,64%	-502

Foot Animation Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	646	756	-14,55%	-110
Nouvelles licences	588	730	-19,45%	-142
Mutations	105	138	-23,91%	-33
TOTAL	1339	1624	-17,55%	-285

SEN FUTSAL Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	330	272	21,32%	58
Nouvelles licences	214	290	-26,21%	-76
Mutations	95	95	0,00%	0
TOTAL	639	657	-2,74%	-18

SEN FUTSAL Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	14	32	-56,25%	-18
Nouvelles licences	43	35	22,86%	8
Mutations	16	17	-5,88%	-1
TOTAL	73	84	-13,10%	-11

- **Modernisation des installations de Montry**

Philippe COLLOT et Gérard VIVES informent le Comité Directeur que le dossier de mise en place d'une tribune type « container » a été transmis au Service « Urbanisme » de la Mairie de Montry afin d'obtenir les garanties nécessaires liées à son installation. Le 1^{er} retour de celui-ci indique qu'un permis de construire est nécessaire, contrairement à ce qu'indique le constructeur. Des éléments complémentaires seront demandés à ce dernier.

Par ailleurs, concernant l'éclairage du terrain via un passage en LED, le Comité Directeur est toujours en attente du 2^{ème} devis sollicité afin de lancer la demande de subvention FAFA.

- **École des Ambassadrices du Football Seine et Marnais (suite)**

Le Comité Directeur dresse le bilan de la 1^{ère} Session 2025/2026. Afin de poursuivre la démarche et maintenir la dynamique engagée, décision est prise d'inviter les participantes à une réunion d'échange autour d'un moment de convivialité, visant à effectuer un retour d'expérience sur le parcours suivi et interroger sur les perspectives à venir.

- **Convention de partenariat AEF / District**

Philippe COLLOT informe les membres avoir rencontré le Secrétaire de l'AEF avec Abdelhak RAJI – Représentant des Éducateurs au sein du Comité Directeur le 03/04. L'objectif a été d'examiner les contours de la possible signature d'un programme de coopération avec l'engagement réciproque des 2 parties.

En complément, Philippe COLLOT précise au Comité Directeur avoir échangé avec les Présidents des Districts franciliens sur la situation des uns et des autres vis-à-vis de ce type de convention.

Après échange entre tous les participants, le Comité Directeur valide le principe d'une convention de partenariat avec l'AEF et l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement. Gérard VIVES, Abou KARAMOKO et Abdelhak RAJI sont chargés d'examiner les engagements réciproques indiqués dans le projet de convention proposé par l'AEF et de faire un retour pour la prochaine réunion du Comité Directeur.

Par ailleurs, Philippe COLLOT invite le Représentant des Arbitres au sein du Comité Directeur à solliciter également l'UNAF afin d'examiner les possibilités d'établir une convention similaire.

- **Projet de Label Départemental Club Citoyen**

En préambule, Philippe COLLOT rappelle au Comité Directeur le projet conduit par la LPIFF dans ce domaine, dont les grands axes avaient été présentés lors d'une réunion précédente. Il indique l'intérêt de mener une démarche commune, coordonnée et complémentaire entre la Ligue et tous les Districts. C'est pourquoi, les Présidents des Districts franciliens ont imaginé concevoir la même mise en œuvre avec un mécanisme identique, le District des Yvelines proposant déjà un projet très avancé.

L'objectif de ce Label Club Citoyen est de **distinguer et valoriser les clubs** qui s'engagent, au-delà de l'organisation de la pratique du football, dans des **actions concrètes contribuant à l'intérêt général** et au **renforcement du lien social**.

Il vise à reconnaître les clubs qui inscrivent leur projet dans une **démarche globale de responsabilité citoyenne**, fondée sur le **respect des principes républicains**, la promotion du vivre-ensemble et l'exercice d'une gouvernance associative démocratique, transparente et inclusive.

Après échange entre les participants, le Comité Directeur valide la démarche et le mécanisme proposé dans le document transmis au préalable à tous les membres. Le lancement officiel s'effectuera après la présentation de l'opération lors de la réunion du Conseil des Présidents prévue à la mi-mai. La Commission Éthique et Fair-Play sera chargée de l'évaluation des dossiers transmis et de la proposition d'attribution du label à adresser au Comité Directeur.

Franckie MESSAOUD, Jean-Marie RENAUD et Gilles TANNIER sont chargés de proposer au Comité Directeur un mécanisme d'évaluation des dossiers qui seront transmis par les clubs.

- **Gestion Sociale**

Ludovic VANTYGHM remercie Nicolas MAKSYMIUK et Abou KARAMOKO pour le travail d'intégration réalisé lors de l'arrivée de Cynthia BELLEGARDE. Il donne des nouvelles encourageantes de Jean-Marc ELIASY et informe que Tony DOS SANTOS ALVES est toujours arrêté jusqu'au 30 avril 2026. Puis, il revient sur le départ de Audrey MARMION et l'arrivée de Lionnel INJAI. Il ajoute qu'une nouvelle fiche de poste est actuellement à l'étude pour le poste anciennement tenu par Audrey MARMION. Il termine en précisant que la période de fermeture du district durant les congés d'été est en cours de finalisation.

• **Affaires financières**

[Dispositif Service Civique 2026/2027](#)

Après un échange entre tous les participants, compte-tenu de l'aide à la structuration que cela permet, le Comité Directeur décide de reconduire le dispositif porté par le district au bénéfice des clubs pour la Saison 2026/2027, sous réserve du maintien de l'engagement de l'état dans les aides attribuées.

Afin de lutter contre les dérives de certains qui mettent en péril la pérennité du dispositif, le cadrage sera une nouvelle fois renforcé en tenant compte des dysfonctionnements rencontrés cette saison. Par ailleurs, les ruptures de contrat seront plus régulièrement demandées aux services de l'état la saison prochaine, si défaillance notoire du volontaire.

Philippe COLLOT demande au service administratif de proposer au Comité Directeur un aménagement du cahier des charges 2026/2027 qui tiendra compte des constats faits en 2025/2026, pour la réunion du mois de juin au plus tard.

[Partenariats / Sponsoring / Subventions](#)

MOVE N SEE : après la validation du partenariat avec cette société, Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que le district est toujours en attente des modalités de mise en œuvre prévues.

Association Handi-Verts : suite à une nouvelle sollicitation de cette association, le Comité Directeur décide de poursuivre son soutien en lui fournissant des équipements pour son tournoi annuel qui se tiendra le 20/06/2026.

Actions prioritaires LPIFF : le Directeur Administratif informe le Comité Directeur de la finalisation des fiches actions et des objectifs liés aux opérations engagées.

• **Affaires sportives**

[Tournoi des Classes ULYS](#)

Celui-ci se tiendra le 26/05 sur les installations de Montry.

[Critériums FEM SEN et U15](#)

Le Directeur Administratif indique au Comité Directeur que les matchs en retard se joueront le WE des 25 et 26/04 ainsi que le 29/04, si besoin de déterminer le 1^{er} de chaque Poule.

[Futsal Féminin](#)

Compte-tenu des équipes engagées, à date, le Comité Directeur décide de relancer la communication auprès des clubs.

U9 : 1 équipes (10/05)

U11 : 2 équipes (19/04)

U13 : 2 équipes (26/04)

U15 : 3 équipes (25/04)

U18 : 4 équipes (??)

- **Vie des Clubs**

Examen des demandes spécifiques

FC Melun : sollicite le prêt d'une bache de tir. Le Comité Directeur valide la demande selon les modalités habituelles.

- **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Bruno DEBRESNE : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel du District. Transmis au Président de la Commission concernée pour avis. Le Comité Directeur précise que l'engagement dans la fonction s'effectue sur tout le département et que cette disposition doit être rappelée au candidat.

Le Comité Directeur nomme Lionnel INJAY « Instructeur Suppléant ».

Reprise des dossiers

Dimitri MAVINDI : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. Après avis de la Présidente de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.

Thibault ANDRE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. Après avis de la Présidente de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.

Burak KARAKAYA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. Après avis de la Présidente de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.

Fabrice BRIN : suite à sa candidature pour accéder à la fonction de délégué, considérant l'information transmise par la Commission des Délégués vis-à-vis de ses fonctions au sein de son club, le Comité Directeur acte le retrait de cette candidature.

Cédric BLANQUET : le Comité Directeur prend connaissance des décisions prises à son encontre par la Commission des Délégués et les motifs évoqués concernant l'exercice de sa fonction de délégué. Considérant la situation, le Comité Directeur procède à son retrait du corps des délégués officiels du District.

Youness NIZAR : le Comité Directeur prend connaissance des décisions prises à son encontre par la Commission des Délégués et les motifs évoqués concernant l'exercice de sa fonction de délégué. Considérant la situation, le Comité Directeur procède à son retrait du corps des délégués officiels du District.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

03/04/2026 : Association Handi-Verts.

14/04/2026 : CDOS. Agrément collectif SC.

LPIFF

08/04/2026 : réunion de coordination ETR.

15/04/2026 : visioconférence clubs / instances le 30/04.

FFF/LFA

03/04/2026 : Concours INF Féminin 2026.

08/04/2026 : réunion commune du Collège des Présidents de District.

13/04/2026 : nouvelle interface d'affichage sur le site du district.

16/04/2026 : dotations NIKE 2026/2034.

Clubs

01/04/2026 : BS ACADEMY. Création d'une Section FUTSAL Jeunes.

09/04/2026 : FC BOIS LE ROI. Assemblée Générale du club.

14/04/2026 : BRIE EST. Gouvernance du club.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Rapprochement bancaire : celui est à jour, à date.

Relevé 56 : l'édition et l'envoi aux clubs ont été réalisées au 30/03/2026. Une relance a été effectuée ce jour car la date d'échéance est fixée au 18/04/2026 à 12h00. A ce jour, 43% de la somme totale ont été réglés et, 87 clubs n'ont pas encore régularisé leur relevé.

Pilotage Budget : une estimation a été faite par rapport au Budget Prévisionnel du début de saison 2025/2026. Pour information, la totalité de la provision « Aide aux Clubs » a été utilisée, soit 90 000 €. A date, plus 120 000 € ont été redistribués aux clubs par le biais des différentes actions d'accompagnement. La provision « Travaux » de 65 000 € n'a été que très peu été utilisé pour le moment. Des devis sont en cours de validation ou d'étude afin d'assurer les travaux nécessaires sur les deux sites.

➤ **CHARGES : - 5,5 % par rapport aux Charges Prévisionnelles du début de saison 2025/2026.**

Ce qui nous conforte dans nos actions à ce jour avec des charges totalement maîtrisées. Quelques points de vigilance restent néanmoins à suivre :

- Achats Equipements et Récompenses.
- Taxes diverses.
- Charges sociales.

➤ **PRODUITS : + 0,24 % par rapport aux Produits Prévisionnels du début de saison 2025/2026.**

Les prévisions ont été revues suite au nombre de licences enregistrées à ce jour et qui ne devrait plus beaucoup augmenter. Quelques points sont à souligner :

- Amendes AG en baisse.
- Amendes « Foot Animation » en baisse.
- Formations Educateurs en très nette baisse.
- Certaines subventions encore en attente de versement.

En conclusion, l'analyse démontre une situation légèrement excédentaire à date. Toutefois, la vigilance reste de mise jusqu'à la fin de saison.

7. Technique

Abou KARAMOKO informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Formation

La Journée Complémentaire du DF COACH SENIORS est prévue sur Montry la 2^{ème} semaine du mois de juin. Rappel sur l'importance de bien vérifier les obligations d'encadrement pour les équipes soumis à obligation la saison prochaine.

Sélection détection

Rappel aux clubs qu'un joueur convoqué pour une opération de sélection détection et qui ne se présente pas s'expose à des sanctions disciplinaires (Article 37 RSG du District). Précision donnée à titre d'information pour la saison prochaine dans le cadre des centres de perfectionnement et l'accompagnement Fédéral / DTN

Évolutions du cahier des charges des Sections Sportives Scolaires Saison 2026/2027

Sections Sportives Scolaire Futsal (collèges et lycées)

- Encadrement Gardiens de But => CE GB Futsal initiation ou entrainement
- Adjoint technique : licence d'éducateur Futsal pour vérifier la carte professionnelle

Précise qu'il participera au groupe de travail sur une analyse de la convention AEF 77.

8. Arbitrage

Fabien MKELLEB informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Remerciements

Un grand merci aux membres de la CDA pour leur investissement quotidien. L'engagement est précieux et contribue grandement à la qualité du travail collectif.

Effectifs et observations

- Effectifs désignables : 214
- Indisponibilités à date : 1297
- Observations : Il reste 3 arbitres à observer dont 2 sont programmées ce week-end et la dernière 26/04/2026.

Partenariats et stages

- Partenariat avec les CDA 75, 92 et 94 : reste à venir un trio de la CDA 94 le 10/05, lieu à déterminer.
- Stage FAR commun 75 et 94 : à Paris sur les installations du PUC, avec un programme riche incluant une visioconférence programmée avec Clément Turpin.

Formation et inscriptions

- FIA 4 : 16 candidats inscrits actuellement.
- CRA : le 09-04-2026, Mohamed MORIBA - Vice-Président a assisté à la réunion.

Activités CDA Avril et Mai 2026

03/04/26	Séance FAR	Montry et Le Mée
10/04/26	Réunion CDA	Montry
11/04/26	Challenge IDF U11G/F	Pontault Combault
17/04/26	Formation Continue Foot à 11	Montry et Le Mée
18/04/26	Jour de Coupe	Ozoir la Ferrière
18/04/26	Séance FAR avec CDA 94 et 75	Paris

19/04/26	Finales Futsal	Chatelet en Brie, Coulommiers, Lagny/Marne
01/05/26	Séance FAR	Montry
02/05/26	Foot Passion U11-U13 G	Servon
02/05/26	Foot Passion U11-U13 F	Trilport
06/05/26	Formation Continue Foot à 11	Montry et Le Mée
08/05/26	Finales Challenge U10-U12	Roissy en Brie
11/05/26	Réunion CDA	Le Mée
15/05/26	Séance FAR commun	Montry
18/05/26	Réunion Fin de saison des arbitres	Montry
22/05/26	Séance FAR commun	Montry
30-31/05/26	Finales Foot à 11	Le Mée

Utilisation des oreillettes lors des rencontres organisées par le district : après analyse et approfondissement des dispositions réglementaires relatives à ce sujet et échange entre les participants, le Comité Directeur confirme la possibilité d'utiliser ce dispositif, sans que cela soit une obligation.

9. Questions diverses / Tour de table

Isabelle CHILARD : revient sur les finales qui se sont déroulées à Pontault-Combault en relevant quelques difficultés logistiques, notamment lors de la pause du midi. Elle souligne également l'importance, lors de ce type de manifestation, d'avoir un encadrement important des jeunes arbitres de sorte à bien fluidifier l'organisation.

Frankie MESSAOUD : demande si les services administratifs du District avaient eu des retours sur des problèmes concernant les demandes de subvention FDVA. [Quelques problèmes techniques ont été relevés.](#)

Ludovic VANTYGHEM : informe que la dernière AG du CDOS s'est très bien déroulée et que de nombreuses associations sportives étaient présentes. Concernant le projet de modernisation des installations de Montry, indique qu'il conviendrait de questionner la Mairie afin de savoir si la ville est sous le régime HPE.

Monique MACHO : revient sur les problèmes logistiques relevés suite à la Commission de Discipline du 15/04/2026.

Gilles TANNIER : revient sur le changement de l'équipe municipale d'Ozoir suite aux dernières élections.

Nicolas MAKSYMIUK : informe de l'organisation et de l'intégration de Lionel INJAI et revient sur la nouvelle répartition des tâches entre tous les salariés.

Jean-Paul PEYRIN : pas de dossier à traiter en Commission Ethique et a sollicité les services administratifs pour faire un point sur le Challenge Fair Play.

Philippe COLLOT : revient sur les problèmes logistiques évoqués lors des manifestations « Foot Animation » et rappelle que la gestion des tickets « repas » est de la responsabilité des élu(e)s présents sur place.

Fin de la réunion : 21h40

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 27/04/2026 en visioconférence.

Comité Directeur : 06/05/2026 à Montry.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER



DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Bureau du Comité Directeur

Relevé de décisions

Réunion du 27/04/2026 - 18h15 en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT

Présents : Jean-François DIDIER (en partie) - Monique MACHO - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Ludovic VANTYGHEM – Gérard VIVES.

Excusé : Cédric GUILLOSO.

1. Modernisation des installations de Montry

Philippe COLLOT effectue un point de situation concernant le projet d'installation d'une tribune container aux abords du terrain. Il informe le Bureau du retour du Service Urbanisme de la Mairie de Montry concernant l'obligation de solliciter un permis de construire, indication contraire aux informations données par la société commercialisant le produit. Face à cette situation, il indique avoir adressé un nouveau message au Directeur des Services Techniques afin d'obtenir des explications complémentaires.

2. Affaires Financières

[Formation « Référent Prévention Sécurité »](#)

Le Bureau examine la liste des présents et des absents à cette formation obligatoire. Comme indiqué dans les convocations transmises aux clubs, il valide l'application des amendes financières prévues.

[Relevé Clubs n°56](#)

Le Bureau prend connaissance de la situation à date, à savoir, un solde encore débiteur de 29 490,13 €. Philippe COLLOT propose de reconduire la procédure habituelle à compter du 04/05/2026, celle-ci recueillant un retour positif des clubs concernés. Par ailleurs, il indique qu'un club a sollicité le Service Comptable pour un étalement du règlement, suite à un retard dans le versement de la subvention municipale. Considérant que la demande a été formulée avant la date limite de règlement, un avis

favorable est donné, sous réserve de l'établissement d'un échéancier et du respect de celui-ci. A défaut, par équité vis-à-vis des autres clubs, les dispositions réglementaires seront appliquées à la date de paiement initialement fixée (07/05/2026).

[Livraison véhicule subventionné](#)

Conformément aux délais de livraison annoncés lors de la commande, Philippe COLLOT informe les membres du Bureau que le véhicule 9 places sera livré au district le 30/04/2026. Gérard VIVES indique que la signalétique sera rapidement apposée.

[PSF 2025 et 2026](#)

Philippe COLLOT informe le Bureau que les bilans 2025 et les actions 2026 ont été transmis.

[Opération « Foot à l'école » 2025/2026](#)

Philippe COLLOT informe les membres du Bureau du peu de classes impliquées dans la démarche cette saison (2 contre 15 il y a 2 saisons). L'Équipe Technique Départementale souligne les difficultés liées aux problèmes d'acheminement des dotations fédérales des années passées, qui peuvent influencer la volonté des établissements scolaires à s'engager dans le dispositif.

Face à cette situation, le Bureau décide d'attribuer une dotation spécifique aux classes ayant participé à l'opération la saison passée et qui n'ont pas obtenu la dotation fédérale initialement prévue.

[Devis](#)

Le Bureau valide le devis présenté par **BIG BENNES** pour la mise à disposition d'une benne sur le site de Montry pour un montant de 978 €. Celle-ci a pour objectif de nettoyer et déposer en déchetterie les différents objets détériorés qui ne servent plus au District.

Par ailleurs, dans le cadre du passage en LED de l'éclairage des installations de MONTRY, le Bureau examine les 2 devis reçus des sociétés **TECELEC** et **WIAMONT-GUERINI**. Compte-tenu de l'écart de prix constaté à prestation égale, le Bureau proposera au Comité Directeur de retenir celui de la société WIAMONT-GUERINI pour un montant de 39 130, 80 €, en vue de l'établissement d'une délibération permettant l'attribution d'une subvention FAFA.

3. Affaires Administratives

[Cellule de Veille](#)

Philippe COLLOT rappelle la demande du SDJES concernant le retour des clubs lors des rencontres déclarées sensibles à la Cellule de Veille. Jean-François DIDIER est chargé de faire le point avec le Directeur Administratif sur la date et les modalités de mise en place du processus prévu.

4. Affaires sportives

[Plan 500 000 licenciées féminines](#)

Philippe COLLOT revient sur le Plan d'Urgence FFF qui vise à accélérer le développement du football féminin en le rendant plus accessible, structuré, attractif et qui s'appuie sur sept piliers :

- soutien financier,
- développement de pratiques adaptées,
- accompagnement des clubs,
- formation et encadrement,

- féminisation de la gouvernance, partenariats renforcés et communication grand public.
- **création et renforcement d'offres féminines dans les clubs,**
- **organisation d'événements (plateaux, tournois) et développement de formats adaptés.**

Concernant les 2 derniers points, la LFA va transmettre un soutien matériel aux instances et aux clubs à partir du 20/05/2026.

- **Animations « Arène 3x3 » Kits Territoires**

Chaque District sera doté d'un Kit Territoire, composé de 3 kits.

« Un Kit Com' » pour promouvoir l'action et la rendre attractive en territoires.

4 Oriflammes avec pieds

4 Bâches de 5 m x 0,80 m

4 Barrières chaussettes

1 Triangle promotionnel

« Un Kit Dotations » pour récompenser l'action et la valoriser en territoires.

4 lots différents sur chaque territoire dans une même quantité avec le logo FFF dont :

- Stylos à billes,

- Marqueurs visage,

- Bracelets bleu - blanc – rouge, - Gobelets plastique

« Un Kit Terrain » pour organiser et développer les plateaux en territoires.

8 paires de mini buts pop-up - 1,20 m x 0,90 m x 0,90 m

8 tablettes Coaches - 32 ballons « Nike » - 2 sacs à ballons « Nike »

40 chasubles XS (4 coloris) - Jaune – Rose – Vert - Violet

40 chasubles S (4 coloris) - Bleu – Jaune – Orange - Violet

36 maillots « Nike » (pour encadrant(e)s)

36 shorts « Nike » (pour encadrant(e)s)

- **Soutien au renforcement d'EFF - Bons d'achats « LE CORNER »**

Chaque club concerné par un soutien au renforcement d'EFF se voit attribuer un bon d'achat de 350 € unique, utilisable avant le 28 juin 2026. Transmission des bons pour les clubs au 28 avril 2026. Seules les catégories suivantes seront accessibles aux clubs sur « LE CORNER » : matériel d'entraînement – match – arbitrage et informatique.

- **Soutien à la création d'EFF - Bons d'achats « NIKE »**

Chaque club concerné par un soutien à la création d'EFF se voit attribuer un bon d'achat de 350 € unique, utilisable entre le 1er juillet 2026 et le 31 octobre 2026. Transmission des bons aux clubs à partir du 1er juillet 2026. Seules les catégories équipements enfant et femme seront accessibles aux clubs sur « NIKE ».

Un point sera effectué très rapidement avec l'Équipe Technique Départementale afin de déterminer la meilleure façon de décliner un plan d'action avant la fin de saison.

[Projet de développement du Football Féminin – Secteur de PRINGY](#)

Le Bureau prend connaissance d'un dossier transmis par l'Équipe Technique Départementale concernant un projet de création d'un club 100% féminin sur le secteur géographique évoqué (PRINGY FC Féminin).

Une 1^{ère} réponse a été apportée sur la marche à suivre. Dans un 2^{ème} temps, en fonction de l'évolution du dossier, la possibilité d'un accompagnement spécifique sera alors étudiée.

[Finales « Challenges Passion » et « Féminines »](#)

Compte-tenu des dernières évolutions dans la participation des membres du Comité Directeur, le Bureau effectue un nouveau checking des présences :

- Challenge « Passion Masculin » le 02/05 à SERVON = **Jean-Paul PEYRIN – Christiane CAU – Monique MACHO – Franckie MESSAOUD.**
- Challenge « Passion Féminin » le 02/05 à TRILPORT = **Nathalie LECLERCQ – Jean-François DIDIER (sous réserve) - Philippe COLLOT.**
- Finales Coupes Départementales Féminines du 03/05 à LESIGNY = **Christiane CAU – Monique MACHO – Jean-Marie RENAUD – Cédric GUILLOSO - Philippe COLLOT.**

[Rassemblement régional « Loisir » Foot en Marchant](#)

Sur proposition de la Commission NPPP, le Bureau décide de proposer le club de VAL D'EUROPE à la LPIFF pour le rassemblement régional.

[Bilan des Finales Futsal Féminines](#)

Le Bureau prend connaissance du bilan des manifestations organisées les 19/04 (U11), 25/04 (U15 & U18) et 26/04 (U13). Il félicite les équipes U15 et U18 qualifiées (MEAUX et TORCY dans les 2 catégories) pour les finales départementales qui se tiendront en amont de la finale FUTSAL SEN Masculine et remercie le club du CS MEAUX pour l'organisation des manifestations. Néanmoins, il regrette les dysfonctionnements engendrés par l'absence « non avisée » de certaines équipes et les conséquences sur le déroulement des manifestations. Face à cette situation, décision est prise d'amender les clubs concernés (absents non excusés), conformément au barème financier en vigueur.

[Désignation des arbitres – Finales Féminines du 03/05/2026](#)

Le Bureau, après avoir pris connaissance d'une information de la CDA concernant la disponibilité des arbitres pour assurer la couverture des rencontres par des trios 100% féminins, approuve la décision de solliciter les Arbitres Seine et Marnaise évoluant au niveau régional. Puis, il valide la proposition de désignations transmise par la CDA.

5. Divers

[Informations RH](#)

Ludovic VANTYGHEM indique que la fiche de poste pour la succession d'Audrey MARMION est en cours de finalisation. Puis, il donne les dernières informations concernant les 2 Conseillers Techniques du district actuellement absents pour raisons médicales.

Fin de la réunion : **19h40.**

Président de Séance : **Philippe COLLOT.**

Secrétaire de Séance : **Jean-François DIDIER.**



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 05 mai 2026

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaire de séance : Radji ABDELHAK

Présents : Jean-Paul PEYRIN

MATCH 53550036

TORCY PVM 24 – BUSSY FC 22

U16 D2A DU 22/03/2026

Appel interjeté par le club de US TORCY d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement du 24.03.2026 (publiée dans le journal officiel N° 410 du 27 Mars 2026) rappelée ci-après :

Réserves du club de BUSSY FC en date du 23/03/2026, sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de TORCY, au motif suivant sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure de leur club
La Commission,

Jugeant en première ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la réserve confirmée, de l'équipe de BUSSY,

Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat U16D2, matchs remis compris,

Considérant, après vérifications des feuilles de matches, que 4 joueurs de TORCY PVM 24 ont effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementale avec une équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. BOFIA DELLA GASPERA Aylhey (15)

* M. CISSOKHO Khalil (14)

* M. MANGOUELE OYAT Daniel (17)

* M. UZATMAZ Ilhan (18)

Par ces motifs,

Dit la réserve confirmée de BUSSY recevable et fondée

Donne match perdu par pénalité à TORCY PVM 24 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 2 buts) à l'équipe de BUSSY FC 22

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de TORCY PVM du 31 Mars 2026 pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de TORCY PVM 24 :

- M. DAMONT Jean-Pierre (Représentant du club)
- M. SAKALI Abdeltarek (Educateur du club)

Du Club de BUSSY FC 22 :

- M. DJEFFAL Mehdi (Représentant du club)
- M. FERNANDES Kévin (Educateur du club)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le représentant du club de TORCY n'a rien à rajouté sur ce qui a été dit en dehors du fait que la commission de première instance a traduit la réserve en mettant 3 au lieu de 14 et que le club de Bussy a également fait une réclamation d'après match et que dans ce cas le gain du match n'est pas accordé à l'équipe adverse.

Considérant que l'éducateur de Torcy fait part qu'il suit les propos de son dirigeant et sa démarche,

Considérant que l'éducateur de Bussy annonce que ne sachant pas trop faire la réclamation, il a pris la réclamation type disponible sur la FMI et n'a pas prêté attention au nombre de 14 joueurs ayant joué plus de 10 matchs...

Considérant que le représentant du club de BUSSY affirme que la réserve d'avant match est conforme à l'article 30 et que celui-ci a été respecté ainsi que la confirmation et donc la réserve est recevable. Il ajoute que la commission de première instance a estimé que c'était suffisamment clair et précis pour la déclarer recevable. Il précise que c'était juste le chiffre 14, de la réserve type, qui pouvait prêter à confusion mais le club de Torcy a compris la réserve sur le nombre de joueurs ayant fait plus de 10 matchs en équipe supérieure et ils auraient pu modifier sa composition, mais ils n'ont pas enlevé un joueur. Il précise qu'il n'y a jamais eu de validité non recevable pour ce chiffre 14 dans les précédents dossiers.

Considérant qu'en tant qu'appelant la parole est donnée en dernier au représentant du club de TORCY, qui fait part que la première instance a énuméré une chose inexacte et que ce n'est pas le club de BUSSY qui a inscrit le chiffre de 3 joueurs dans sa réserve d'avant match. L'appui simple de la réserve n'aurait peut-être pas été suffisant.

Considérant que le représentant du club de TORCY explique également que l'éducateur a été remplacé au pied levé et qu'il n'était pas très au fait de ce règlement. Il précise que la réclamation d'après match est tout à fait juste donnant match perdu par pénalité à l'équipe de Torcy, mais qu'en aucun cas l'adversaire ne peut avoir le gain du match.

Considérant que dans le cadre de ce dossier, afin de déterminer si la réserve peut prospérer, il convient de se référer à la jurisprudence de la Ligue de Paris-Ile de France en matière de réserves.

Considérant qu'en effet selon un document de la FFF transmis par la Ligue de Paris-Ile de France en 2016, il est recommandé d'adopter une approche souple dans l'appréciation des réserves. L'objectif principal d'une réserve est d'alerter le club adverse sur une situation donnée, afin de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires et d'effectuer, le cas échéant, les ajustements requis.

À ce titre, il suffit que le club concerné par la réserve soit en mesure de comprendre ce qui lui est reproché pour que celle-ci soit jugée recevable.

En l'espèce, tel est bien le cas : le club de Torcy était en mesure d'identifier clairement le grief formulé à son encontre et aurait pu prendre les mesures nécessaires.

Dès lors, la réserve déposée et appuyée par le club de Bussy doit être considérée comme recevable.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance : match perdu par pénalité à TORCY PVM 24 (- 1 point ; 0 but) et en attribuer le gain (3 points ; 2 buts) à l'équipe de BUSSY FC 22

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de TORCY PVM : 64 €

MATCH 53550381

VILLEPARISIS USM 1 – CHAMPS FFC 1

U18 D2B DU 22/02/2026

Appels interjetés par les clubs de VILLEPARISIS USM et CHAMPS FFC d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 24 Mars 2026 (publié dans le journal officiel N° 410 du 27 Mars 2026), rappelée ci-après :

Demande d'évocation par courriel en date du 23/02/2026 par le club de PONTAULT UMS concernant le fait que la rencontre en rubrique n'a pas eu lieu

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, entre autres le rapport envoyé par M. OURAHMOUN Yassine de CHAMPS FFC

Considérant les clubs de VILLEPARISIS et CHAMPS FFC affirment que le match a bien eu lieu vers 11h sur le terrain en herbe, les dirigeants s'étant mis d'accord le samedi après-midi alors que le District était fermé

Considérant que M. ELHABIBI Elias, éducateur de PONTAULT, présent sur les installations à l'horaire prévu pour le match (13h) a filmé les installations montrant le match U16 Villeparisis 21 – Melun 22 débutant à 12h mais pas d'autre match sur le terrain limitrophe. Il affirme qu'il n'y avait pas d'autre match dans l'enceinte

Considérant que M. HORMI Abdelhafid arrivé avant 11h pour la rencontre U16, n'a pas constaté d'autres rencontres en cours, ni de joueurs en tenue

Par ces motifs

Donne match perdu aux 2 équipes VILLEPARISIS 1 – CHAMPS FFC 1 (-1 point : 0 but) pour feuille de match de complaisance

Transmet le dossier à la commission de discipline

La commission,

Pris connaissance de l'appel des clubs de VILLEPARISIS USM en date du 30 mars et de CHAMPS FFC FC en date du 01 avril pour les dire recevables en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

- M. EL BOUHATI Abdeslam, Arbitre central officiel du match vétérans Villeparisis – Ozoir du 22/02/2026 à 9h30
- M. HOMEM DE GOUVEIA Hilario, Arbitre central officiel du match U16 Villeparisis – Melun du 22/02/2026 à 12h
- M. HORMI Abdelhafid, Délégué principal officiel du match U16 Villeparisis – Melun du 22/02/2026 à 12h

Du Club de VILLEPARISIS USM :

- M. DJOCO Lamine (Arbitre bénévole du club)
- M. CHISSEY Jerome (Arbitre assistant bénévole du club)
- M. BERETTE Namadia (Educateur du club)
- M. MALLER Emeric (Délégué bénévole, Représentant du club)
- M. DEROZIER Jean-Claude (Président du club)
- Mme. LECLERCQ Nathalie (Secrétaire du club)

Du Club de CHAMPS FFC :

- M. OURAHMOUN Yassine (Arbitre assistant bénévole et éducateur du club)

Du Club de UMS PONTAULT :

- M. ELHABIBI Elias (Educateur du club)
- Mme MAI VAN Elodie (Présidente du club)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. ELHABIBI Elias, éducateur de PONTAULT, club ayant fait l'évocation, est allé voir la rencontre prévue à 13H ayant des soupçons sur l'équité du championnat. Il affirme être arrivé à 12h et qu'il n'a constaté qu'un seul match U16 se déroulait sur le terrain synthétique Marcel QUENARD et aucun autre match sur les autres terrains.

Considérant que M. OURAHMOUN Yassine, éducateur de CHAMPS FFC relate qu'à la suite d'un problème de disponibilité, le dimanche après-midi pour raison professionnelle, il s'est rapproché de l'éducateur de VILLEPARISIS la veille du match pour reporter le match mais cela n'a pas été possible et la rencontre a été décalée à 11h le dimanche matin sur le terrain en herbe, les terrains synthétiques n'étant pas libres. Il ne comprend pas pourquoi l'éducateur de PONTAULT fait tout cela, remettre en question ce match alors que l'arbitre du match U18, qui a une fonction officielle, pourra attester que le match c'est bien déroulé.

Considérant que M. BERETTE Namadia, éducateur de VILLEPARISIS indique qu'il a consulté le dossier ainsi que les vidéos prises à 13h03, 13h33, 13h55 par l'éducateur de PONTAULT alors qu'il dit être arrivé à 12H et qu'il n'a pas filmé en arrivant. Il se demande également pourquoi le délégué officiel du match U16 est arrivé à 10h soit deux heures avant le coup d'envoi prévu à 12h et que le délégué affirme qu'il n'y avait que deux match vétérans qui se déroulaient sur le site.

Considérant que l'éducateur de VILLEPARISIS insiste sur le fait qu'il n'y avait aucun intérêt à ne pas faire le match, il n'y avait pas d'arbitre officiel à ce match voilà pourquoi ils ont pu changer l'heure.

Considérant que le club de VILLEPARISIS indique ne pas comprendre pas le retrait de points pour feuille de match de complaisance.

Considérant que M. DJOCO Lamine, arbitre bénévole du club de VILLEPARISIS, confirme qu'il a bien arbitré le match, qui a démarré avec que neuf joueurs de CHAMPS FFC (il y en deux autres qui sont arrivés après) et il y a un de leurs joueurs qui n'a pas fini le match étant malade. Le match était calme à part en fin de match où il y a eu quelques contestations sur des faits de jeux mais tout s'est bien terminé. Il signale que ce jour il a eu la parole, ce qui n'a pas été le cas à la première commission.

Considérant que M. DEROZIER Jean-Claude, Président du club de VILLEPARISIS, précise qu'il n'était pas présent au match.

Considérant que M. HORMI Abdelhafid, délégué principal officiel du match U16, précise qu'il arrive toujours deux heures avant la rencontre et qu'il est arrivé à 10 heures pour le match à midi. Il y avait deux matchs vétérans et aucun autre match, sur les installations, jusqu'à la fin du match U16.

Considérant que M. HOMEM DE GOUVEIA Hilario, arbitre central officiel du match U16, dit qu'il est arrivé à 10H50, que le délégué était déjà là et signale que la porte du terrain d'Honneur était fermée. Concernant les terrains en herbe Il ajoute qu'il ne peut pas affirmer qu'il n'y avait pas d'autre match.

Considérant que M. EL BOUHATI Abdeslam, arbitre central officiel du match vétérans, fait part qu'il est arrivé à 8h45 pour un coup d'envoi à 9h30. Il ajoute qu'il y avait un autre match vétérans à coté sur le second terrain synthétique, par contre il n'a pas vu de match sur le terrain en herbe le long de la Francilienne.

Considérant qu'à l'issue du match Vétérans vers 11h15 / 11h30 le passage pour rentrer aux vestiaires passe le long de la ligne de but (entre 5 et 10 mètres) du terrain en herbe qui est le long de la Francilienne ou était supposé se dérouler la rencontre U18. De même les vestiaires sont entre 5 et 10 mètres du poteau de corner de ce même terrain. Même s'il y a une légère butte, aucun bruit n'a été perçu (coup de sifflet, paroles, etc.).

Considérant que M. ELHABIBI Elias, éducateur de PONTAULT, demande la parole pour répondre qu'il est venu à 12h pour voir la préparation du match U18 Villeparisis / Champs prévu à 13h, et qu'il a filmé à partir de l'heure prévue du match U18 en montrant que sur tous les terrains il n'y avait pas d'autre match, il ajoute que les trois officiels ont dit la même chose alors qu'ils n'ont aucun intérêt dans cette affaire et d'ajouter qu'aucune personne en dehors de Villeparisis et de Champs ne peut attester que le match a eu lieu.

Considérant que le coach de VILLEPARISIS indique avoir convenu avec l'équipe adverse, le samedi précédent la rencontre, vers 15h/16h, d'avancer la rencontre à 11h le dimanche. Ceci, car la rencontre ne pouvait être décaler ultérieurement.

Considérant que le coach de VILLEPARISIS indique ne pas avoir contacté la permanence du District pour informer celle-ci du changement d'horaire.

Considérant que, l'éducateur de VILLEPARISIS informe que la feuille de match n'a été réalisée que dans l'après-midi, après le match, pour des problèmes d'horaire, et confirme que la rencontre a été jouée sans avoir fait la feuille de match.

Considérant que le Président de la commission a fait un rappel à l'ordre à M. BERETTE Namadia, éducateur de VILLEPARISIS, menaçant l'éducateur et le club de PONTAULT en les informant qu'il allait venir « foutre le bordel » à Pontault ce week-end

Considérant que, le club de VILLEPARISIS a eu la parole en dernier.

Considérant que les deux clubs n'ont pas réalisé les formalités réglementaires d'avant match,

Considérant qu'un second officiel n'a formellement pas constaté d'autres rencontres en cours, ni de joueurs en tenue sur le terrain en herbe le long de la Francilienne,

Considérant qu'aucun élément probant ne permet de remettre en cause la décision de première instance,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission confirme la décision rendue en première instance : match perdu aux 2 équipes VILLEPARISIS 1 – CHAMPS FFC 1 (-1 point : 0 but) pour feuille de match de complaisance.

De plus, la Commission décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline.

Pour finir, la Commission tient à rappeler M. BERETTE Namadia, éducateur de VILLEPARISIS, aux devoirs de sa charge concernant ses propos envers le club de Pontault

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de VILLEPARISIS : 64 €

Débit du club de CHAMPS FFC : 64 €



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 13 mai 2026

[Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS](#)

INSTRUCTION

Match 53550447
Moret Veneux sab fc 21 – Loing Fci 21
U18 D2C du 19/04/2026

Match 53541028
Nangis ES 1 – Pontault Comb Port 1
Seniors D2B du 19/04/2026

REPRISE DE DOSSIER

Match 53540798
Ent Csd/Othis/St pat – Villeparisis
SENIORS D2A du 26/04/2026

CHAMPIONNAT

Match 54697605
Pontault Comb Port. 2 – Ponthierry US 1
SENIORS D3D du 10/05/2026

Match 54696653
Servon FC 21 – Melun FC 23
U16 D3D du 10/05/2026

Match 53541215
Savigny le Temple FC 1 – Melun FC 2
SENIORS D2C du 10/05/2026

Match 54681468
AFPO 1 – Breuilloise AS 1
SENIORS D4 du 10/05/2026

Match 54681468
Coulommiers Brie F – Port. de l'Ourq Mitry
VETERANS D4A du 10/05/2026

Match 53541217
Boissise Pringy US – Amicale Montereau AS
SENIORS D2C du 10/05/2026

Match 53547885
Senart Moissy – Gretz Tournan SC
SENIORS D2B du 09/05/2026

Match 53547972
Mormant FC – Amicale Montereau AS
U14 D2C du 09/05/2026

Match 53548417
Gretz Tournan SC– Val Yerres Fontenay
U14 D3B du 09/05/2026

Match 54697603
Briard S.C 2 – Vaux la Rochette 1
SENIORS D3D du 10/05/2026

CONVOCATION

Match 54696503
Mouroux Cs 21 – Buccenne AS 21
U16 D3C du 19/04/2026

Match 54697657
Champenois Mam Ver 1 – Boissise Pringy Us 2
Seniors D3F du 19/04/2026

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 55512938
Torcy 35 – Cosmo 77 35
45 ANS Coupe Comité du 08/03/2026

Match 53550207
Moret 21 – Ponthierry 21

U16 D2C du 29/03/2026

Match 55568168

Le Mee 21 – Vaires 77 22

U14 Coupe 77 du 04/04/2026

Match 54706433

Senart 24 – Nangis 21

U14 D4E du 28/03/2026

Match 53548414

Pontault Comb. Port 21 – Gretz Tournan Sc 22

U14D3 du 11/04/2026

Match 55130534

Trilport Usf 1 – Amicale Montereau As 1

Criterion U11 Excellence du 28/03/2026

Match 55568186

Briard Sc 21 – Melun FC 22

Coupe 77 U16 du 19/04/2026



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 23 avril 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

Match 55513196
Hericy 21 – Briard 21
U16 Coupe 77 du 08/03/2026

Match 53542482
Bois le Roi 1 – Nandy 1
SENIORS D3E du 29/03/2026



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 12 mai 2026

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Absente excusée : - Nathalie LECLERCQ - Christophe LE MINOUX

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 53548393

FONTAINEBLEAU 23 – BOIS LE ROI 21

U14 D3C du 21/03/2026

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 24/03/2026, concernant le joueur PAOLINI Mylan, susceptible d'avoir participé à la rencontre en lieu et place du joueur M CAMUS GAIME Gabriel de BOIS LE ROI

Considérant que le club de BOIS LE ROI a transmis ses observations dans les délais impartis

La Commission

Après avoir noté les absences excusées de

Du club de BOIS LE ROI :

DE MELO Gabriel, arbitre assistant

CAMUS GAIME Gabriel, joueur

JAMET Pierre, éducateur

Après avoir noté les absences non excusées de

Du club de FONTAINEBLEAU :

PEREIRA Johan, arbitre bénévole

TRANCY Thomas, arbitre assistant

LAINE Guillaume, délégué

BENHAMED Bilal, éducateur

Après audition de

Du club de BOIS LE ROI :

DE MELO Gabriel, arbitre assistant

JAMET Théo, délégué

MARQUES Nathan, Président

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Regrettant l'absence de l'ensemble des personnes convoquées de FONTAINEBLEAU

Considérant que les personnes de BOIS LE ROI reconnaissent que le joueur PAOLINI Mylan, ancien licencié à BOIS LE ROI, étant présent au stade, ils l'ont fait participer à la rencontre après avoir demandé l'accord de FONTAINEBLEAU

Considérant que celui-ci n'a pu être inscrit sur la FMI, ne possédant plus de licence cette saison à BOIS LE ROI

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de BOIS LE ROI 21 et attribue le gain du match (3 points ; 2 buts) à l'équipe de FONTAINEBLEAU 23

Transmet le dossier à la Commission de discipline pour suspicion de fraude sur identité

RSG District art 40.1

Débit BOIS LE ROI : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53541026

GRETZ TOURNAN 3 – NANGIS 1

SENIORS D2B DU 12/04/2026

Demande d'évocation du club de NANGIS, concernant le joueur MENDY Victor de GRETZ TOURNAN ayant participé à la rencontre sans être inscrit sur la FMI

Considérant que le club de GRETZ TOURNAN a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que l'arbitre officiel a transmis ses observations

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant le rapport de l'arbitre indiquant que MENDY Victor était bien inscrit sur la FMI avec le n° 14 avant la rencontre mais qu'il manquait le n° 5

Considérant qu'il y a eu modification de la FMI pour inscrire celui-ci

Considérant que suite à cette modification, le nom de MENDY Victor a disparu et qu'il n'y a plus de n° 14 sur la FMI.

Considérant l'anomalie sur la FMI suite aux modifications d'avant match et aux confirmations de l'arbitre officiel

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit NANGIS : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPE

MATCH 55568218

SAVIGNY FC 21 – CLAYE SOUILLY 11

COUPE 77 U18 DU 19/04/2026

Demande d'évocation du club de CLAYE SOUILLY, concernant le joueur MARA Ayoub de SAVIGNY FC susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que la demande d'évocation est datée du 07/05/2026

Considérant que dans sa réunion du 14/01/2026, le Bureau du CD du District a acté un délai d'homologation de 12 jours pour les rencontres de Coupe afin de respecter les délais de calendrier

Considérant que la demande est hors délai,

Par ces motifs

Dit l'évocation irrecevable

Résultat acquis sur le terrain confirmé

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 59388947

BRIE EST FC 31 – TORCY 32

VETERANS D1 DU 08/05/2026

Réserves du club de BRIE EST concernant les joueurs de TORCY susceptibles d'avoir pris part à la dernière rencontre en équipe supérieure

Réserves du club de BRIE EST concernant le nombre de joueurs de TORCY ayant effectué plus de 10 matchs en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Point 1 : Considérant que l'équipe supérieure TORCY 31 ne disputait pas de rencontre le 08/05/2026, Considérant que la dernière rencontre s'est déroulée de 19/04/2026 et l'a opposé à SARCELLES pour le compte du Championnat Anciens R1

Considérant qu'aucun joueur de la FMI en référence n'a participé à la rencontre du 19/04/2026

Dit la réserve non fondée

Point 2 : Considérant que la rencontre se situe dans les 5 dernières journées de championnat, après vérification, sont inscrits sur la FMI 4 joueurs ayant participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure

FORTES Jair (17 matchs)

SANANIKONE Karouna (11 matchs)

MOREIRA LOPES Luis (15 matchs)

SY Malik (17 matchs)

Par ces motifs

Dit la réserve fondée

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de TORCY 32 et attribue le gain du match (3 points ; 0 but) à l'équipe de BRIE EST 31

RSG District art 7.7 et 7.10

Débit TORCY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53544239

MAISONCELLES 5 – VILLEPARISIS 5

CDM D1 DU 03/05/2026

Demande d'évocation du club de VILLEPARISIS, concernant le joueur CARON Clément de MAISONCELLES aurait participé à la rencontre en lieu et place de MELI Nicolas

La Commission en informe le club de MAISONCELLES et demande ses observations pour le 18/05/2026

MATCH 54687368

LCR-ASLE 5 – OZOUER LE VOULGIS 5

CDM D2B DU 08/05/2026

Match non joué

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que l'article 159 des règlements généraux de la FFF prévoit que le fait pour une équipe d'être incomplète au coup d'envoi équivaut à un forfait,

Considérant que l'article 40.1 du RSG prévoit qu'un forfait est sanctionné par un match perdu par pénalité

Considérant que l'équipe de LCR-ASLE 5 était incomplète au coup d'envoi de la rencontre et que de ce fait le match n'a pas eu lieu,

Par ces motifs,

Dit match perdu par forfait (-1 point ; 0 but) à l'équipe de LCR-ASLE 5 et attribue le gain du match (3 points ; 5 buts) à l'équipe de OZOUER LE VOULGIS 5

Débit LCR-ASLE 5. : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54687414

PRESLES 6 – OZOUER LE VOULGIS 5

CDM D2B DU 10/05/2026

Réserves d'OZOUER concernant le nombre de joueurs de PRESLES ayant effectué plus de 10 matchs en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que la rencontre se situe dans les 5 dernières journées de championnat,

Considérant, après vérification, qu'aucun joueur de PRESLES inscrit sur la FMI n'a participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure

Par ces motifs dit les réserves non fondées

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art 7.10

Débit OZOUER : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53549262

SAVIGNY FC 21 – BUSSY FC 21

U18 D1 DU 06/05/2026

Réserves du club de BUSSY concernant le nombre de joueurs mutés de SAVIGNY inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant, après vérification que sont inscrits

EZZOUFFRI Amin (enregistrement du 02/07/2025) MN

LOPES RODRIGUES Waren (enregistrement du 08/07/2025) MN

PALMEIRAO SERRA Mathis (enregistrement du 13/07/2025) MN

SACKO Moussa (enregistrement du 11/07/2025) MN

Considérant que le club de SAVIGNY n'a fait participer que 4 joueurs mutés

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art 7.5

Débit BUSSY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53541040

GRETZ TOURNAN 3 – PONTAULT PORTUGAIS 1

SENIORS D2B DU 10/05/2026

Demande d'évocation du club de PONTAULT PORTUGAIS concernant le joueur GRELL ANTOINE Serginio susceptible de ne pas être qualifié pour la rencontre

La Commission en informe le club de GRETZ TOURNAN et demande ses observations pour le 18/05/2026

MATCH 53542012

**VAIRES 2 – PLAINE France 1
SENIORS D3B DU 10/05/2026**

Demande d'évocation du club de PLAINE de France concernant le joueur NKOUNDJA MBONG Yasid de VAIRES susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de VAIRES et demande ses observations pour le 18/05/2026

**MATCH 54705659
MITRY MORY 23 – CHELLES 22
U14 D4A du 09/05/2026**

Courriel du club de CHELLES, en date du 11 mai, informant s'être déplacé à MITRY au stade Ladoumègue et avoir constaté l'absence de l'équipe recevant

La Commission demande au club de MITRY MORY ses observations pour le 18/05/2026

EN COURS D'EXAMEN

**MATCH 53545256
MCG 31 – ST SOUPPLETS 31
VETERANS D2A DU 22/03/2026**

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

**MATCH 53548503
FONTAINEBLEAU 23 – DAMMARIE FC 22
U14 D3C DU 11/04/2026**

Score transmis par le club de Fontainebleau : 3-1

22/04/2026 – Courriel du club de FONTAINEBLEAU nous informant d'un problème de transmission de la FMI Rappel Règlementaire,

Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,*
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).*

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.

Dans cette situation, La Commission demande au club de FONTAINEBLEAU donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,*
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).*

Considérant que les documents demandés n'ont pas été transmis.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de FONTAINEBLEAU 23 n'a pas fourni les éléments demandés, en application de l'art 44.3 du RSG du District

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but), à l'équipe de FONTAINEBLEAU 23, l'équipe de DAMMARIE FC 22 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

Débit FONTAINEBLEAU : 80€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

QUINCY

Tournoi U8, U10 et U15F du 30 mai 2026

Tournoi U6/U7, U9 et U11 du 31 mai 2026

Validés

VARENNES

Tournoi U18F du 23 mai 2026

Tournoi U13F et U15F du 24 mai 2026

Validés sous réserve de revoir les temps de jeu (= maximum durée d'un match sur la journée)



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 06 mai 2026

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),**
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,**
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,**

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 54689392 BRIARD SC 35 – SERVON FC 35 – CRIT 45 D du 17/05/2026 à 09h30

La Commission,

Considérant que lors du match aller des incidents se sont déroulés,

Considérant que la Commission de Discipline a été saisie de ceux-ci et qu'elle a pris des sanctions importantes,

Considérant qu'elle a, de plus, décidé la désignation d'un arbitre officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre,

Décide et demande :

- **Confirme la décision de la Commission de Discipline et demande la désignation d'un (1) Arbitre officiel à la charge, à part égal, des deux clubs.**
- **QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.**

Match n° 54687820 MISY VILLENENEUVE 31 – LOING FCI 31 – VETERANS D4C du 17/05/2026 à 09h30

La Commission,

Considérant que des incidents se sont déroulés lors du match aller,

Considérant que la Commission de Discipline a été saisi de ces incidents et qu'elle a pris un certain nombre de sanctions dont certaines importantes,

Considérant qu'elle a considéré que le match retour devait faire l'objet d'un encadrement officiel en demandant la désignation d'un arbitre officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre,

Décide et demande :

- **Confirme la décision de la Commission de Discipline et demande la désignation d'un (1) Arbitre officiel à la charge, à part égal, des deux clubs.**
- **QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.**

Match n° 53546381 MORMANT FC 32 – N.U.S.O. FOOT 31 – VETERANS D3C du 17/05/2026 à 09h30

La Commission,

Considérant que le match aller a été l'objet d'incidents et qu'il a été arrêté,

Considérant que ces incidents ont été traités par la Commission de Discipline et que celle-ci a pris un certain nombre de sanction,

Considérant qu'elle a, au surplus, décidé la désignation d'un arbitre officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre,

Décide et demande :

- **Confirme la décision de la Commission de Discipline et demande la désignation d'un (1) Arbitre officiel à la charge, à part égal, des deux clubs.**
- **QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.**

Match n° 554697612 VAUX LA ROCHETTE 1 – FC VILLIERS ST G 1 – SENIORS D3D du 17/05/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant que de graves incidents se sont déroulés lors du match aller,

Considérant que ces incidents ont été traités par la Commission de Discipline et que celle-ci a pris des sanctions très lourdes,

Considérant que la Commission de Discipline a considéré que pour la sérénité du match retour celui-ci devrait se dérouler à huis clos et qu'il devait être désigné trois arbitres officiels ainsi que deux délégués,

Décide et demande :

- Confirme la décision de la Commission de Discipline,
 - Que la rencontre se déroulera à huis clos sur les installations du District, 50 avenue du 27 août 1944 - 77450 MONTRY
 - La désignation de deux (2) Arbitre assistant officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de VAUX LA ROCHETTE,
 - La désignation d'un (1) Arbitre central officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de FC VILLIERS ST G,
 - Au club de VAUX LA ROCHETTE d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité.
 - Au club de VAUX LA ROCHETTE de se munir de sa tablette pour la réalisation de la FMI.
- Que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants présents pour la rencontre au secrétariat administratif du District le vendredi précédent la rencontre, soit le 15/05/2026, à 12h au plus tard. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).**



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 13 mai 2026

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 54681565 COULOMMIERS BRIE F 2 – FCLPV 1 – SENIORS D4B du 17/05/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de FCLPV,

Considérant que le club mentionne qu'à l'issu du match aller des menaces pour le match retour ont été proférées,

Considérant que la rencontre concerne deux équipes pouvant prétendre à l'accession en division supérieure,

Considérant qu'il a été désigné un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre,

Décide et demande :

- **La désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de FCPLV,**
- **Au club de COULOMMIERS BRIE F d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité.**
- **Au club de COULOMMIERS BRIE F d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence.**

Match n° 53549965 MITRY COMPANS GOELLY 21 – BRIARD SC 21 – U18 D1 du 17/05/2026 à 13h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de BRIARD SC,

Considérant que le club indique dans sa déclaration que des tensions sont apparues, avec des menaces, à l'issu d'un récent match de coupe 77,

Considérant qu'il indique également avoir du faire intervenir les Forces de l'Ordre pour que les joueurs de MITRY GOELLY COMPANS puissent repartir sereinement,

Considérant que le club recevant peut potentiellement prétendre à la montée en division supérieure,

Considérant qu'il a été désigné un (1) Arbitre central officiel et un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre,

Décide et demande :

- **La désignation de deux (2) Arbitres assistants officiel à la charge du club de BRIARD SC,**
- **Au club de MITRY COMPANS GOELLY d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité.**
- **Au club de MITRY COMPANS GOELLY d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence.**

Match n° 53541220 MORET VENEUX SAB FC 1 – BOISSISE PRINGY US 1 – SENIORS D2C du 17/05/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de MORET VENEUX SAB,

Considérant que le club mentionne dans sa déclaration crainte des débordements de la part d'éléments extérieurs aux deux clubs,

Considérant que le club visiteur est en course pour une potentielle accession en division supérieure,

Considérant qu'il a été désigné un (1) Arbitre central officiel et un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre,

Décide et demande :

- **La désignation de deux (2) Arbitres assistants officiel à la charge du club de MORET VENEUX SAB,**
- **Au club de MORET VENEUX SAB d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité.**
- **Au club de MORET VENEUX SAB d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence,**
- **De déclarer la rencontre à la Cellule de Veille.**



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du vendredi 15 mai 2026

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	½ Finale
Coupe Comité Seniors	½ Finale
Coupe 77 U18	½ Finale
Coupe Comité U18	½ Finale
Coupe 77 U16	½ Finale
Coupe Comité U16	½ Finale
Coupe 77 CDM	½ Finale
Coupe Comité CDM	½ Finale
Coupe 77 Vétérans	½ Finale
Coupe Comité Vétérans	½ Finale
Coupe 77 +45 ANS	½ Finale
Coupe Comité +45 ANS	½ Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53547973	09/05/26	U14	D2C	ENT ESPB USBPO 21	SERVON 21	50€
53548195	09/05/26	U14	D3A	NANTEUIL AS 21	BRIE FC 21	50€
54705659	09/05/26	U14	D4A	MCG 23	CHELLES 22	50€
54705926	09/05/26	U14	D4C	LOGNES 22	CHAMPS FFC 22	50€
54706099	09/05/26	U14	D4D	GRETZ T. 23	LIEUSAIN 23	50€
54686692	10/05/26	CDM	D2A	ST MARD 5	LAGNY 5	50€
53546375	10/05/26	VETERANS	D3C	DAMMARIE CITY 31	CRISENOY 31	50€

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54689955	03/05/26	45 ANS	F	BOISSISE PRINGY US 35	VARENNES FC 35	80€

Score non transmis :

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante BOISSISE PRINGY 35, et donne match gagné à l'équipe visiteuse VARENNES 35, (3 points ; 0 but).

PROBLEME FMI

54704956	09/05/26	U15	D2B	CHAMPS FFC 1	CRECY FC 2
Pas d'information concernant le score de la rencontre.					
12/05/2026 – Courriel de M. OURAHMOUN Yassine du club de CAHMPS FFC nous informant d'un problème de transmission de la FMI					
Rappel Règlementaire, transmis au club de Champs FFC par la messagerie officiel (12/05/2026)					
Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :					
<ul style="list-style-type: none">• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,• puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).					
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.					
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier .					
Dans cette situation, La Commission demande au club de CHAMPS FFC donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :					

PROBLEME SCORE

MATCH 53545446 LESIGNY 32 – CHEVRY 31 VETERANS D2C du 10/05/2026

Courriel du club de Chevry en date du 10/05, informant la Commission d'une erreur dans le score, celui-ci étant de 3 à 1 en faveur de Chevry, et non en faveur de Lésigny comme indiqué sur la FMI. Courriel du club de Lésigny en date du 10/05, confirmant l'erreur de saisie du score, à savoir 3 à 1 en faveur de Chevry, et non en faveur de Lésigny.

Par ces motifs, la Commission enregistre les informations transmises et entérine le résultat de 3 buts à 1 en faveur de Chevry.

REPORTS/MODIFICATIONS

Toutes Compétitions District

Jeudi 14 mai 2026

MATCH 55614957 LIEUSAIN 5 – LAGNY MESSAGERS 5 COUPE 77 CDM du 14/05/2026

21/04/2026-Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de LIEUSAIN pour disputer la rencontre à 18 heures

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LAGNY MESSAGERS

MATCH 55614734 CHELLES 32 – THORIGNY FC 31 COUPE COMITE VETERANS du 14/05/2026

25/04/2026-Demande modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CHELLES pour disputer la rencontre à 20h30 au lieu de 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE THORIGNY FC

MATCH 55614751 VILLENY 35 – BAGNEAUX N. 35 COUPE COMITE +45 ANS du 14/05/2026

27/04/2026-Demande modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de VILLENY pour disputer la rencontre le 06/05/2026 à 20h30 au lieu du 14/05/2026 à 9h30

Non homologation automatique : délai d'acceptation de la demande dépassé

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53547669 VILLEPARISIS 21 – VFFA 77 21 U14 D2A du 16/05/2026

14/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de VILLEPARISIS pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 20h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE VFFA

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Considérant qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu sportif, notamment en matière d'accession ou de relégation ;

Considérant le nombre de descentes possibles de U14 R3 vers U14 D1, susceptible d'entraîner des descentes supplémentaires en cascade de D1 vers D2, de D2 vers D3 et de D3 vers D4 ;

Par ces motifs,

La Commission émet un avis défavorable.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

MATCH 53547977 SERVON 21 – MORMANT FC 21 U14 D2C du 17/05/2026

30/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de MORMANT FC pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 18h30 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Considérant qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu sportif, notamment en matière d'accession ou de relégation ;

Considérant le nombre de descentes possibles de U14 R3 vers U14 D1, susceptible d'entraîner des descentes supplémentaires en cascade de D1 vers D2, de D2 vers D3 et de D3 vers D4 ;

Par ces motifs,

La Commission émet un avis défavorable.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

MATCH 53548424 VAIRES 23 – PONTAULT UMS 22 U14 D3B du 16/05/2026

08/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu du 15h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Par ces motifs,

Considérant que la rencontre présente enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54705663 ST MARD 21 – VAIRES 24 U14 D4A du 16/05/2026

04/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu de 15h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu que la rencontre présente un enjeu pour les accessions ou les relégations.

Par ces motifs,

La Commission émet un avis défavorable.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

MATCH 54706596 VAUX ROCHETTE 22 - U14 D4F du 16/05/2026

11/05/2026-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu de 15h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Considérant que la rencontre présente un enjeu pour l'accession en division supérieure, uniquement pour les clubs concernés

LA COMMISSION EMET UN AVIS FAVORABLE

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 53545270 MCG 31 – FC COSMO 31 VETERANS D2A du 17/05/2026

12/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre à 10h30 au lieu du 09h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Par ces motifs,

Considérant que la rencontre présente enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53546160 CHATELET 31 – CESSON VSD 31 VETERANS D3B du 17/05/2026

14/03/2026-Demande de modification de date d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 20h00 au lieu du 17/05/2026 à 09h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun

enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54687687 SERVON 32 – ENT ALLIANCE/REAU 32 VETERANS D4B du 17/05/2026

Considérant le planning d'occupation des terrains de SERVON pour le 17/05/2026.

Considérant qu'une rencontre CDM R1 est programmée à 9h30 (ligue)

Considérant que la rencontre en référence est programmée à 9h30

Considérant qu'une rencontre U18 D2B est programmée à 13h00 (Match à enjeu)

Considérant qu'une rencontre Seniors D2C est programmée à 15h00 (Match à enjeu)

Considérant que le club ne dispose que d'un seul terrain à 11

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu que la rencontre en référence présente un enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande en attente

MATCH 53550052 BUSSY FC 22 – ST THIBAUT FC 21 U16 D2A du 17/05/2026

12/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY FC.** pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu du 13h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Par ces motifs,

Considérant que la rencontre présente enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54696662 MELUN FC 23 – SAVIGNY FC 22 U16 D3D du 17/05/2026

07/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu du 13h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Par ces motifs,

Considérant que la rencontre présente enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54685639 DAMMARIE FC 22 – PONTIERRY 22 U16 D3F du 17/05/2026

15/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 17h30 au lieu du 17/05/2026 à 13h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

LA COMMISSION EMET UN AVIS FAVORABLE
ACCORD DU CLUB DE PONTIERRY

MATCH 53550503 SENART M. 22 – OL LOING 21 U18 D2C du 17/05/2026

12/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SENART M.** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu du 13h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Par ces motifs,

Considérant que la rencontre présente enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53541223 PAYS BIERES 1 – SAVIGNY FC 1 SENIORS D2C du 17/05/2026

12/05/2026-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour les accessions ou les relégations.

LA COMMISSION EMET UN AVIS FAVORABLE

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53542018 LAGNY 1 – MAGNY 2 SENIORS D3B du 17/05/2026

04/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu que la rencontre présente un enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54697609 NANGIS 2 – PRESLES 1 SENIORS D3D du 17/05/2026

11/05/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **PRESLES** pour disputer la rencontre à Presles en Brie au lieu de Nangis

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANGIS

MATCH 53542551 SAVIGNY FC 22 – BOIS LE ROI 1 SENIORS D3E du 17/05/2026

12/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY FC** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu du 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Par ces motifs,

Considérant que la rencontre présente enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54687687 SERVON 32 – ALLIANCE 77/REAU 32 ANCIENS D4B du 17/05/2026

La Commission prend connaissance des 2 matchs programmés à 9 heures et 9 heures 30 à Servon

Considérant qu'il est préférable que le championnat aille à son terme,

La Commission fixe le match à 11 heures.

MATCH 54684050 ST THIBAULT 22 – CHAMPS FFC 1 U16DA du 17/05/2026

La Commission prend connaissance des 2 matchs programmés à 13 heures à ST Thibault

Considérant qu'il est préférable que le championnat aille à son terme,

La Commission fixe le match à 17 heures.

MATCH 53540472 VFFA 1 – COMBS 1 du 17/05/2026

La Commission prend connaissance des 2 matchs programmés à 13 heures à VFFA,

Considérant que l'autre rencontre présente un intérêt pour les montées/descentes,

Considérant qu'il est préférable que le championnat aille à son terme,

La Commission fixe le match à 13 heures.

MATCH 54686699 ST THIBAULT 6 – ANNET 5 CDM D2A du 17/05/2026

La Commission prend connaissance des 2 matchs programmés à 9 heures 30 à ST Thibault,

Considérant que l'autre rencontre est une rencontre régionale

Considérant qu'il est préférable que le championnat aille à son terme,

La Commission inverse le match au même horaire.

MATCH 54687818 MAROLLES 31 – CPSP 31 du 17/05/2026

La Commission prend connaissance de la fermeture du terrain de Marolles,

Considérant qu'il est préférable que le championnat aille à son terme,

La Commission inverse le match au même horaire.

***Commission Régionale du Statut de l'Éducateur et Entraîneur de Football**

Extrait de Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Éducateur et Entraîneur de Football en date du 06 janvier 2026

« ... **SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U14 - DEPARTEMENTAL 1 (CFI U14 – U19 CERTIFIÉ)** :

(.../...)

District 77

La Commission fait le point sur l'encadrement technique des clubs du Championnat U14 de D1.

Elle constate que les clubs suivants n'ont toujours pas régularisé sa situation à l'expiration du délai de 60 jours à compter du lendemain du premier match de Championnat :

- DAMMARIÉ LES LYS FC 550039 (Éducateur non désigné)
- US TORCY PVM 511876 (Éducateur non désigné)

Et décide de faire application de la sanction sportive telle que prévue à l'article 11.3.4 du Règlement Sportif Général de la LPIFF (retrait de 1 point par match disputé après expiration du délai de 60 jours à compter du lendemain du premier match de Championnat). La Commission transmet la présente décision à la Commission compétente du District concerné pour une première application de la sanction sportive jusqu'au 06/01/2026.

Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du RSG de la LPIFF. ... »

Rappel des dispositions de l'article 11.3.7 du Règlement Sportif Général de la Ligue :

« Ces dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes feront l'objet de contrôles administratifs, (...)

A l'issue de la procédure de désignation prévue au présent article, l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles de ladite équipe, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la rubrique « banc de touche » sauf dans le cas de l' « éducateur-joueur ». Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matches, consécutifs ou non.

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières et/ou sportives prévues aux alinéas 3.3 et 3.4 du présent article. »

Dammarie FC 21 (U14 D1)

La Commission,

Vu les dispositions réglementaires relatives au Statut de l'Éducateur et de l'Entraîneur de Football ;
Concernant l'équipe Dammarie FC 21 (U14 D1) ;

Considérant qu'au lendemain du premier match de Championnat, à savoir le 21/09/2025, le club ne remplissait pas les obligations prévues par le Statut ;

Considérant qu'après expiration du délai de régularisation de 60 jours, soit le 21/11/2025, la situation demeurerait inchangée ;

Considérant qu'entre le 21/11/2026 et le 06/01/2026, l'équipe a disputé trois rencontres de Championnat, à savoir :

- 29/11/2025 : Dammarie FC 21 – MCG 21
- 06/12/2025 : Torcy 23 – Dammarie FC 21
- 13/12/2025 : Le Mée – Dammarie FC 21

La Commission,

Fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut de l'Éducateur et Entraîneur de Football en date du 06/01/2026,

Décide de retirer 3 points au classement du Championnat U14 D1 – Saison 2025/2026, soit 1 point par match disputé dans la période concernée, à l'équipe Dammarie FC 21.

Extrait de Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Educateur et Entraîneur de Football en date du 02 avril 2026

DAMMARIE LES LYS FC 550039 (77)

La Commission fait le point sur l'encadrement technique des clubs du Championnat U14 de D1.

Elle prend connaissance des éléments nouveaux transmis par le District 77, et constate que le club a régularisé sa situation le 27/11/2025, soit après l'expiration du délai de 60 jours à compter du lendemain du premier match de Championnat,

Et dit que la sanction sportive telle que prévue à l'article 11.3.4 du Règlement Sportif Général de la LPIFF (retrait de 1 point par match de championnat disputé après expiration du délai de 60 jours à compter du lendemain du premier match de Championnat) est applicable sur la période du 20/11/2025 au 27/11/2025.

La Commission transmet la présente décision à la Commission compétente du District concerné pour application de la sanction sportive sur la période susvisée.

Reprise de dossier

Considérant qu'entre le 20/11/2025 et le 27/11/2026, l'équipe n'a disputé aucune rencontre de Championnat supplémentaire,

Par ces motifs, la Commission décide d'annuler la sanction prononcée sur son procès-verbal du 12/03/2026 à savoir

« Décide de retirer 3 points au classement du Championnat U14 D1 – Saison 2025/2026, soit 1 point par match disputé dans la période concernée, à l'équipe Dammarie FC 21. »

US Torcy PMV 23 (U14 D1)

La Commission,

Vu les dispositions réglementaires relatives au Statut de l'Éducateur et de l'Entraîneur de Football ;
Concernant l'équipe US Torcy PMV 23 (U14 D1) ;

Considérant qu'au lendemain du premier match de Championnat, soit le 21/09/2025, le club ne satisfaisait pas aux obligations réglementaires ;

Considérant qu'après expiration du délai de régularisation de 60 jours, soit le 21/11/2025, la situation n'avait pas été régularisée ;

Considérant qu'entre le 21/11/2025 et le 06/01/2026, l'équipe a disputé trois rencontres de Championnat, à savoir :

- 06/12/2025 : Torcy 23 – Dammarie FC 21
- 13/12/2025 : Torcy 23 – Briard SC 21
- 20/12/2025 : Melun FC 23 – Torcy 23

La Commission,

Fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut de l'Éducateur et Entraîneur de Football du 06/01/2026,

Décide de retirer 3 points au classement du Championnat U14 D1 – Saison 2025/2026, soit 1 point par match disputé, à l'équipe US Torcy PMV 23.

Extrait de Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Éducateur et Entraîneur de Football en date du 02 avril 2026

US TORCY PVM 511876

La Commission fait le point sur l'encadrement technique des clubs du Championnat U14 de D1 (77). Elle constate que le club a régularisé sa situation le 04/02/2026, soit après l'expiration du délai de 60 jours à compter du lendemain du premier match de Championnat,

Et dit que la sanction sportive telle prévue à l'article 11.3.4 du Règlement Sportif Général de la LPIFF (retrait de 1 point par match disputé en situation irrégulière) est applicable sur la période du 19/11/2025 au 04/02/2026).

La Commission transmet la présente décision à la Commission compétente du District pour application de la sanction sportive sur la période susvisée.

Reprise de dossier

Considérant qu'entre le 07/01/2026 et le 04/02/2026, l'équipe a disputé 2 rencontres de Championnat supplémentaire, à savoir :

- 17/01/2026 : Val d'Europe 21 - Torcy 23
- 24/01/2026 : Chelles 21 - Torcy 23

La Commission,

Fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut de l'Éducateur et Entraîneur de Football du 02/04/2026,

Décide de retirer 2 points supplémentaire au classement du Championnat U14 D1 – Saison 2025/2026, soit 1 point par match disputé, à l'équipe US Torcy PMV 23.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS **DISTRICT**

Considérant que lors de sa réunion du **26/03/2026**, le **Comité Directeur du District a entériné le déclenchement du Relevé n°56 avec la planification, ci-après :**

- **édition du relevé le 31/03/2026**
- **échéance de paiement fixée au 18/04/2026**
- **limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le 07/05/2026 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur du 06/05/2026 a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 31/03/2026, et a décidé de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 07/05/2026 12 heures.

Pour mémoire, extrait de l'article 3.5 :

« ... La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 07/05/2026 12 heures par le District.

CLUB DE CHAMPS (512073) :

Situation non régularisée au 13/05/2026

SENIORS D2B

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 07/05/2026 et le 13/05/2026, le club n'avait pas régularisé sa situation,

Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 1 match programmé sur cette période :

- 10/05/2026 Champs 1- Briard 1
- La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 29/01/2026 et retire 1 point ferme au classement 2025/2026 à l'équipe de **CHAMPS 1** évoluant en **SENIORS D2B**.